



magazine

MENSUEL N°462 — AVRIL 2020 — 2,80 EUROS

**GRANDE
DISTRIBUTION
LE GRAND
CHAMBARDEMENT**

**HÉBERGEMENT
D'URGENCE**

**UN SYSTÈME AU BORD
DE LA FAILLITE**

**ISABELLE
AUTISSIER**

NAVIGATRICE ENGAGÉE



**FACE AU
CORONAVIRUS
VOUS N'ÊTES
PAS SEUL-E-S**

Cfdt:

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

RÉPONSES À LA CARTE

SERVICE À L'ADHÉRENT

LE SERVICE TÉLÉPHONIQUE RÉSERVÉ AUX ADHÉRENTS CFDT

**Bénéficiez d'un accompagnement personnalisé,
sur l'ensemble du territoire, par exemple :**

- Une question sur votre contrat de travail ou votre statut professionnel ?
- Un doute sur vos conditions de travail ?
- Un besoin d'information sur la formation professionnelle ?
- Une interrogation sur votre passage à la retraite ou sur le chômage ?
- Un problème plus personnel de mobilité ou de logement ?

LA CFDT VOUS ÉCOUTE ET VOUS RÉPOND :

- **PAR TÉLÉPHONE**, au **09 69 39 19 39** du lundi au vendredi de 9 h à 19 h et le samedi de 9 h à 13 h. Numéro non surtaxé (prix d'un appel local)
- **EN LIGNE**, sur votre espace adhérent **MONESPACE.CFDT.FR**

LE RÉSEAU CFDT VOUS AIDE À TROUVER LA BONNE RÉPONSE!

CFDT.FR

4

DÉCRYPTAGE

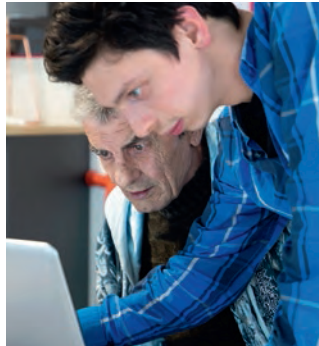
Les personnes handicapées et l'emploi.

5

L'ESSENTIEL

5 France

Covid-19. La CFDT aux côtés des salariés.



7 Urgence sanitaire. Ce qui change pour les salariés.

8 Interview d'Evelyne Rescanières, secrétaire générale de la Fédération Santé-Sociaux : « *Les agents ne veulent pas être des héros, ils veulent des moyens* »

10 Europe

Royaume-Uni. Coup dur pour le droit du travail.

13 Monde

Turquie/Syrie/Grèce.

Migrants : l'Europe doit prendre ses responsabilités.

14

DOSSIER

GRANDE DISTRIBUTION

Le grand chambardement

Percutées par l'arrivée du numérique, les enseignes remettent en question leur modèle social.

22

ARRÊT SUR IMAGE

Projet urbain et humain

En attente d'un projet de rénovation, Fernanda Leite, militante, a imposé l'idée d'une « occupation temporaire » d'un site à Villeurbanne (Rhône). Cette friche, transformée, mêle hébergement d'urgence, économie sociale et solidaire et activités culturelles.

26

L'INVITÉE DU MOIS

Isabelle Autissier

Navigatrice, auteure et militante, elle a cumulé exploits en mer et prix littéraires et s'est engagée pour le climat avec une détermination et une énergie infaillibles. Rencontre.

30

SUR LE TERRAIN

Numérique

Être connecté ou ne pas être

La crise sanitaire que nous traversons souligne qu'internet est devenu indispensable à nos vies. Les élèves doivent pouvoir suivre leurs cours en ligne, les salariés télétravailler, les citoyens s'informer...

32

ÉCLAIRAGE

Hébergement d'urgence

Un système au bord de la faillite

Chaque soir, 700 enfants dorment à la rue avec leur famille, à Paris, et des milliers d'autres vivent dans des logements précaires. Les associations poussent un cri d'alarme.

34

VOS DROITS

Salariée enceinte

Quelles protections ?

Le code du travail protège les salariées enceintes contre le licenciement et les discriminations. Le poste peut être aménagé dans certains cas. Quelques points à avoir en tête pour aborder sereinement cette période particulière de la vie au travail.

37

VIE PRATIQUE

38 Protection sociale

La réforme « 100% santé ».

39 Remboursements médicaux

Cap sur les génériques.

41

LIRE, VOIR, ENTENDRE

41 Notre sélection culturelle



DÉCRYPTAGE

Les personnes handicapées et l'emploi

Sources : Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (Agefiph) et Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), 2018.

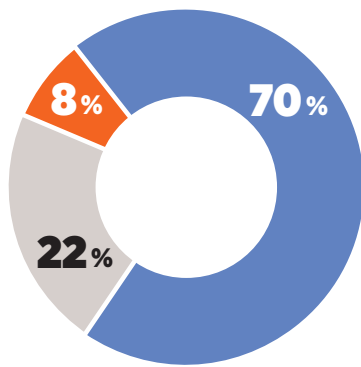
2,8 millions

de personnes en âge de travailler sont reconnues handicapées¹.

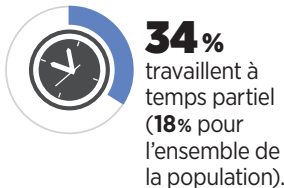
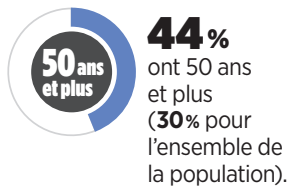
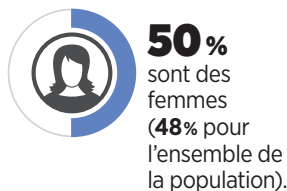


1. Personnes bénéficiaires de l'obligation d'emploi mentionnées dans l'article L5212-13 du code du travail et notamment les travailleurs reconnus handicapés par la Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées.

988 000 sont en emploi



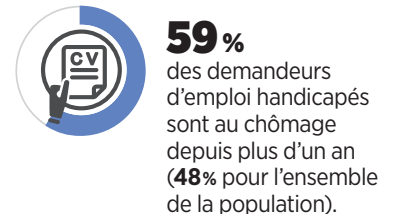
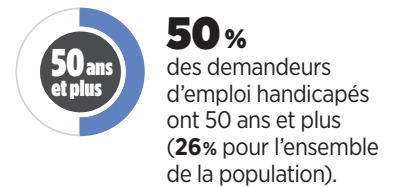
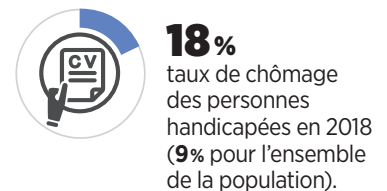
- dans le secteur **privé**
- dans le secteur **public**
- en **indépendant·e-s**



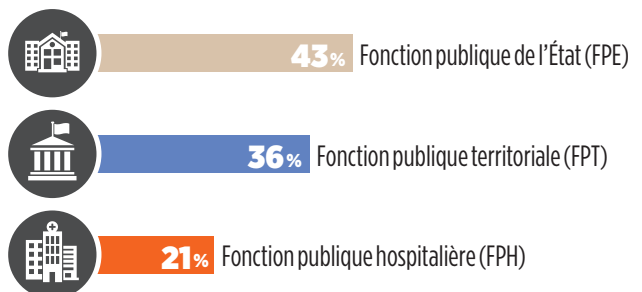
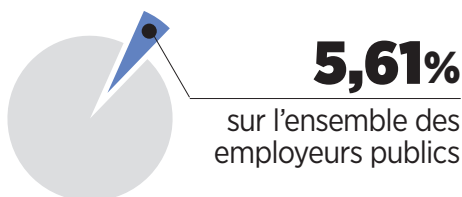
515 531 sont demandeurs d'emploi²



2. Demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi et tenus d'accomplir des actes positifs de recherche d'emploi (catégories A, B et C).



250 760 personnes handicapées travaillent dans la fonction publique



En bref

Bulletin de notes des grandes entreprises

ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

Les entreprises de plus de 1000 salariés étaient les premières à publier leur note obtenue à l'index de l'égalité professionnelle l'an dernier. Elles ont actualisé leur score en mars, révélant les progrès accomplis ou l'absence d'avancée. En 2019, 200 entreprises étaient en « alerte rouge » avec une note inférieure à 75 sur 100 points, ce qui les expose à une pénalité de 1% de la masse salariale en cas d'inaction dans un délai de trois ans. Cette année, elles ne sont plus que 40 dans ce cas. Parmi celles qui ont redressé la barre, Renault Retail Group, passée de 51 à 81, Vivendi (de 71 à 89), ou encore TF1 (de 70 à 85). Selon le ministère du Travail, l'amélioration est nette sur le critère des augmentations au retour de congé maternité, une obligation légale ignorée par un tiers des grandes entreprises l'an dernier, appliquée aujourd'hui par neuf entreprises sur dix. La liste complète des entreprises et des notes obtenues est à retrouver sur le site du ministère travail-emploi.gouv.fr.



La CFDT aux côtés des salariés

COVID-19 Plus que jamais, la CFDT est debout dans la tempête pour accompagner, aider, informer, voire rassurer les salariés. Laurent Berger a rappelé le mot d'ordre de l'organisation : responsabilité et solidarité. Dès les premiers jours de la crise, la CFDT est montée au front afin de faire de la protection sanitaire et économique de tous les travailleurs, quel que soit leur statut, LA priorité. À tous les niveaux de l'organisation, dans toutes les structures (fédérations, unions régionales, syndicats, élus du personnel, etc.), la mobilisation est totale.

Personne ne doit rester seul face à ses difficultés

Impossible d'être exhaustif, les initiatives fleurissent de partout : mise en place de référents pour répondre aux questions et faire remonter les difficultés (en complément du dispositif national « Réponses à la carte »); création d'un numéro d'appel ou d'une adresse; mise en ligne de boîtes à outils; fils de discussion et groupes WhatsApp; activation d'une veille juridique avec l'appui d'experts... Avec à chaque fois la même logique : ne laisser personne seul face

à ses inquiétudes ou à ses difficultés. Plus que jamais, les valeurs de la CFDT sont à l'œuvre. Dans les entreprises et les administrations, les élus CFDT font un travail extraordinaire pour rester à l'écoute, négocier des mesures avec les directions (mise en place du chômage partiel, télétravail, etc.) et pour faire respecter les droits des travailleurs, alors que certains employeurs tentent de profiter de l'occasion pour exercer des chantages odieux : « *Vous venez travailler ou alors on délocalise le centre* », comme a pu l'entendre récemment un militant d'une plateforme d'appels. Et cette mobilisation paie même s'il reste de nombreuses batailles à mener. Les droits des chômeurs ont pu être prolongés, les salariés de la grande distribution ont obtenu une prime, des usines ont fermé le temps d'instaurer les protections adéquates, le secteur de la construction s'est fait entendre...

Sur le pont comme l'ensemble des militants, les journalistes de la rédaction poursuivent leur travail d'information, en version quotidienne sur le site internet de la Confédération www.cfdt.fr et sur Twitter [@SH_CFDT](https://twitter.com/SH_CFDT).



En bref

La CFDT signe l'accord sur l'encadrement

ANI Après plus de deux ans de négociation, un accord national interprofessionnel (ANI) sur l'encadrement a été proposé à la signature fin février. Le texte inscrit dans son préambule les critères d'une définition modernisée du cadre qui se distingue «*par la position très particulière qu'il occupe dans l'entreprise*». Cette définition par la fonction et non par le statut était revendiquée depuis longtemps par la CFDT. Parmi les points forts à souligner, la prévoyance des cadres est confortée par l'accord et de nouveaux droits revendiqués par la CFDT y figurent : droit à l'éthique, à la qualité de vie au travail et à l'égalité professionnelle, garanties en cas de délégation de pouvoir. Après FO et la CFCT, la CFDT a fait savoir le 12 mars qu'elle signait cet accord, salué comme une bonne nouvelle pour le paritarisme par toutes les organisations syndicales. Néanmoins, à l'heure où nous bouclons, les décisions de la CGT et de la CFE-CGC n'étaient pas encore connues.



Le Pacte du pouvoir de vivre fête ses 1 an

SOCIÉTÉ CIVILE Le 5 mars, les 55 organisations membres du Pacte du pouvoir de vivre se sont retrouvées pour célébrer leur premier anniversaire. En seulement un an, le chemin parcouru par ce mouvement – qui réunit au côté de la CFDT des organisations de la société civile de tous horizons (environnementale, de solidarité, d'éducation, mutuelle et syndicale), comme ATD Quart Monde,

la Fondation Abbé Pierre, France Terre d'asile, etc. – est remarquable. Pour faire face à l'urgence sociale et écologique, le Pacte a ainsi porté des propositions au niveau national, puis a essaimé en région, à l'occasion de la campagne des municipales; en insistant sur dix mesures incontournables à même d'encourager l'implication des citoyens dans les territoires et de renforcer la démocratie locale. Alimentation saine, logement digne, soins pour tous... les sujets ne manquent pas. «*Une grande partie des solutions à la crise sociale, écologique et démocratique se trouve à l'échelle locale, formidable terrain du pouvoir d'agir!*» rappelle le Pacte.

Le chiffre

45 milliards

C'est le montant en euros que l'État apportera aux entreprises afin de les aider à passer le confinement. La loi de finances rectificative, volet financier des mesures d'urgence, a en effet été votée le 20 mars par le Parlement. Les mesures les plus emblématiques, avec un très fort impact sur le budget de l'État, sont : le report des charges sociales et fiscales ; la garantie bancaire, à hauteur de 300 milliards d'euros; la création d'un fonds pour venir en aide aux petites entreprises qui ont dû fermer et surtout le recours massif au chômage partiel, dont les conditions d'accès ont été modifiées. L'État, qui va prendre en charge 84% du salaire net jusqu'à 4,5 Smic pour chaque salarié contraint de s'arrêter, estime la mesure à 8,5 milliards d'euros dans le cadre d'un confinement d'un mois et d'une reprise rapide de l'activité. ●

Urgence sanitaire. Ce qui change pour les salariés



COVID-19 Quatre jours après sa présentation en conseil des ministres, le Parlement a adopté dimanche 22 mars le projet de loi « mesures d'urgence face au Covid-19 » permettant l'instauration d'un état d'urgence sanitaire de deux mois. Ce texte autorise le gouvernement à prendre par ordonnance une série de mesures touchant au confinement des citoyens, à la réquisition de matériel ou encore au soutien aux entreprises. La loi modifie aussi temporairement le droit du travail, raison pour laquelle le texte a été regardé de près par les partenaires sociaux. Deux mesures étaient particulièrement sensibles.

Dans sa version initiale, l'article 7 du projet de loi prévoyait notamment que l'employeur puisse imposer ou modifier unilatéralement et sans délai de prévenance les congés payés de ses salariés pendant la durée du confinement, dans la limite de six jours. Grâce à la mobilisation des partenaires sociaux, un accord collectif d'entreprise ou de branche sera finalement nécessaire pour déroger au délai habituel d'un mois que fixe le code du travail pour autoriser un employeur à modifier les dates des congés payés de ses salariés*. « *Seule la négociation collective est à même d'assurer un socle commun de garanties pour l'ensemble des salariés. Dans la situation que nous traversons, l'heure doit plus que jamais être au dialogue afin de gérer les répercussions économiques et sociales de la crise* », insiste la secrétaire générale adjointe de la CFDT, Marylise Léon en se félicitant que les députés aient entendu ce message.

Suspension du jour de carence

Le texte autorise également des dérogations en matière de durée du travail (notamment sur le repos hebdomadaire et le repos dominical) pour les entreprises des secteurs nécessaires à la sécurité de la nation ou à la continuité de la vie économique et sociale. « *Les fédérations, en lien permanent avec leurs homologues patronaux, vont devoir être particulièrement vigilantes* », prévient la CFDT. Point positif : la loi valide enfin la suspension temporaire (à savoir pendant toute la durée de l'état d'urgence sanitaire) du jour de carence en cas d'arrêt maladie dans le secteur privé comme dans la fonction publique. Une mesure de solidarité et de justice sociale réclamée depuis des semaines par toute la CFDT. ●

* La mesure s'applique pour les congés 2019-2020, à prendre avant le 31 mai. Les employeurs restent libres de modifier les dates des jours de réduction du temps de travail (RTT) et les jours affectés au compte épargne-temps.



Le 9 mars à Bercy, le gouvernement annonce le report de la réforme, compte tenu de la crise sanitaire.

Assurance-chômage : cinq mois de sursis

RÉFORME Un geste. Devant la demande unanime des organisations syndicales, le gouvernement a finalement décidé de reporter au 1^{er} septembre l'entrée en vigueur de la deuxième salve de mesures portant sur la réforme de l'assurance-chômage. « *La CFDT salue ce report* », a réagi Laurent Berger, pour qui la solidarité doit prévaloir dans cette période. Initialement prévu au 1^{er} avril, le changement du mode de calcul de l'allocation inscrit dans la réforme est susceptible de faire plonger le montant

de l'allocation perçue. Une étude d'impact de l'Unédic anticipe ainsi que 850 000 personnes pourraient être touchées dès la première année par une baisse de leur indemnisation pouvant aller jusqu'à 50%. En suspendant temporairement l'application de sa réforme, le gouvernement fait un geste à l'égard des travailleurs précaires, susceptibles d'être directement concernés par les conséquences de la crise sanitaire. Mais pas question de céder sur le fond : pour la ministre du Travail, il s'agit d'une « *très bonne réforme* ».

Interview



Evelyne Rescanières

SECÉTAIRE GÉNÉRALE DE LA FÉDÉRATION CFDT SANTÉ-SOCIAUX

“Les agents ne veulent pas être des héros, ils veulent des moyens”

L'hôpital public et ses agents sont en première ligne pour affronter la crise sanitaire. Peuvent-ils faire face à un événement de cette ampleur ?

► Il faut saluer le boulot exceptionnel de l'ensemble des professionnels de santé. Ils continuent de se donner sans compter. Comme d'habitude ! Malheureusement, malgré le dévouement et les sacrifices des soignants, il est ubuesque de penser que notre système aura les moyens d'absorber la totalité des effets d'une telle situation. La CFDT-Santé-Sociaux le répète depuis des années : nous éprouvons déjà des difficultés pour faire face aux besoins de santé ordinaires... Il faut arrêter avec les mesures ponctuelles. Le déplaçonnement des heures supplémentaires a été annoncé. Dans le contexte, c'est évidemment une bonne chose, mais dans les faits, ce sont 23 millions d'heures qui sont déjà dues (pour l'année 2017). On voit bien que ce n'est plus cohérent.

Notre système de santé, pourtant souvent décrit comme l'un des meilleurs au monde, est-il à bout de souffle ?

► Cette épidémie est un triste révélateur. On constate, par l'absurde, les conséquences de plusieurs années d'austérité, on a réduit le nombre de lits, on a multiplié les fermetures de services ou d'établissements de proximité... Les agents sont confrontés à des réorganisations permanentes. Alors que l'est de la France est fortement touché, les personnels sont inquiets. À l'hôpital de Nancy, par exemple, 17 lits de maladies infectieuses ont été supprimés en trois ans. Quatre cents postes ont été détruits et 284 lits fermés entre 2014 et 2017. Pire, 400 suppressions de postes supplémentaires sont prévues d'ici à 2023. En plus, des moyens humains, nous déplorons un manque global de moyens matériels. Les mobilisations de ces derniers mois, aux urgences, témoignent de la fatigue

et du ras-le-bol des agents. Ils doivent toujours faire plus avec toujours moins. Alors que l'épidémie s'accroît, dans la plupart des établissements, nous faisons le constat d'une pénurie de respirateurs, de masques... C'est indigne !

C'est tout le système qui doit être repensé ?

► La CFDT-Santé-Sociaux a présenté un Plan B. Elle fait des propositions. Les agents publics sont une richesse. Ils doivent être reconnus pour leur travail et leur engagement. Si leur dévotion n'est plus à prouver, ils ne pourront pas toujours répondre présents. Ils sont épuisés. Les félicitations et les compliments ne suffisent pas. Les agents ne veulent pas être des héros, ils veulent simplement des moyens pour offrir des soins de qualité aux usagers du service public. Si le virus est inquiétant, la capacité de notre système de soin à faire face l'est aussi. Nous devons tirer les conséquences de cette crise. Mais pour l'instant, l'heure est à la mobilisation et à la protection des personnels soignants.

Que demande la CFDT-Santé-Sociaux ?

► Nous avons écrit au ministre de la Santé la semaine dernière. Il faut que, dans

les établissements, les directions associent les organisations syndicales dans la gestion de la crise afin de répondre au mieux aux recommandations de l'Organisation mondiale de la santé. L'institution pointe les risques que la fatigue et le stress peuvent faire peser sur la sécurité et la santé dans les situations d'urgence. Nous devons mettre en œuvre des politiques sur les heures de travail, penser la durée et la rotation des quarts et des périodes de repos et anticiper des mesures pour prévenir la fatigue. Plus la fatigue sera importante plus les risques seront nombreux...

Comment peut-on aider ou soutenir les soignants ?

► Chacun peut agir individuellement. L'enjeu, c'est de garder le nombre de malades infectés par le virus en deçà de la capacité d'absorption de ces patients par les hôpitaux, et d'éviter de se retrouver confrontés aux drames vécus par les Italiens. Il revient à chacun de respecter les consignes pour limiter la propagation du virus. Les gestes barrières (se laver les mains, éviter de se déplacer) sont une aide précieuse pour les personnels et la meilleure façon de les remercier. ●



URGENCE

VENEZ EN AIDE AUX VICTIMES

CORONAVIRUS



Face au Coronavirus, et pour maintenir son activité dans le respect des règles de sécurité recommandées par le Ministère de la santé, le Secours populaire en appelle à la mobilisation de tous et aux dons financiers.



Faites un don sur secourspopulaire.fr



URGENCE



Royaume-Uni Coup dur pour le droit du travail

Alors que la protection juridique des travailleurs britanniques repose essentiellement sur les directives européennes, les syndicats craignent que le gouvernement conservateur ne détricote les droits acquis.

BREXIT Nous y voilà : près de quatre ans après le vote en faveur du Brexit, les négociations ont enfin commencé le 1^{er} mars entre le Royaume-Uni et Bruxelles. Et elles s'annoncent survoltées. Le 3 février dernier, soit trois jours après la sortie définitive du Royaume-Uni de l'Union européenne, le Premier ministre britannique Boris Johnson a déclaré que le Royaume-Uni n'aurait pas besoin de s'aligner sur les règles européennes en matière de droit du travail pour décrocher un accord.

Une heure plus tôt, lors d'une conférence de presse, Michel Barnier, le négociateur en chef de l'UE pour le Brexit, avait pourtant été très clair : « Plus nous aurons de normes en commun, plus l'UE offrira un accès de qualité à son marché. » En d'autres termes : si le Royaume-Uni veut éliminer les droits de douane et les quotas sur les biens échangés avec le continent, il devra respecter les normes sociales européennes.

Boris Johnson serait-il ainsi capable de renoncer à un accord ambitieux avec son principal partenaire commercial pour avoir les mains libres en matière de droit du travail dans son propre pays ? C'est en tout cas une possibilité redoutée par les syndicats. Et d'autant plus probable qu'au Royaume-Uni, « mis à part les dispositions relatives au salaire minimum et à la lutte contre les discriminations, la législation du travail protectrice repose presque exclusivement sur les textes de transcription des directives européennes », rappelle Jacques Freyssinet, chercheur à l'Institut de recherches économiques et sociales. S'en défaire représenterait donc une opportunité inédite de revoir à la baisse le droit du travail.

Dans son discours du 3 février, Boris Johnson a bien tenté de rassurer : « Nous n'avons pas quitté l'UE pour saper



les normes européennes et nous n'engagerons aucun dumping d'ordre commercial, social ou environnemental. » Il donne pour preuve : « Dans bien des cas, le Royaume-Uni est allé plus loin que l'UE [en matière de protection des travailleurs]. » Et de citer les trente-six semaines de congé maternité dans le pays contre les quatorze semaines prévues par la loi européenne ou encore les deux semaines de congé paternité, « que l'Union vient tout juste d'introduire l'an passé alors que c'est un droit garanti au Royaume-Uni depuis presque vingt ans ».

L'arbre qui cache la forêt ? Ces quelques exemples n'ont, en tout cas, pas suffi à convaincre les syndicats. Pour le Trades Union Congress (TUC), l'organisation syndicale britannique, « le Royaume-Uni



“Le Royaume-Uni n’a jamais fait grand-chose pour réglementer le droit du travail au-delà des minima imposés par la législation européenne.”

n’a jamais fait grand-chose pour réglementer le droit du travail au-delà des minima imposés par la législation européenne, auxquels le pays s’est même opposé». De fait, Jacques Freyssinet rappelait dans un article publié en 2017 que, depuis 1972, «les gouvernements britanniques successifs adoptent une politique de transposition minimale [des directives européennes]; ils négocient et exploitent au maximum les possibilités de dérogation; ils retardent les transpositions au risque d’être condamnés par la Cour de justice européenne».

Les syndicats inquiets

Et cela ne va pas de s’améliorer, craignent les syndicats : «Le problème, c’est que depuis les élections de décembre, nous avons désormais un gouvernement conservateur qui dispose d’une majorité de 80 députés. Or ce n’est pas dans l’ADN de ce parti de protéger les droits des travailleurs», assène Pat Rafferty, leader du syndicat Unite en Écosse, très implanté dans l’industrie manufacturière. Au TUC, on rappelle qu’au sein même du gouvernement, Priti Patel, ministre de l’Intérieur, et Dominique Raab, ministre des Affaires étrangères, sont tous deux connus pour leurs vues ultralibérales. En 2012, ces derniers avaient coécrit *Britannia Unchained*, un ouvrage radical dans lequel ils pressaient le Royaume-Uni d’alléger considérablement son droit du travail. «C’est un véritable manifeste pro-déréglementation», assure Elena Crasta, responsable du bureau européen du TUC à Bruxelles.

Parmi les craintes des syndicats, l’une d’entre elles resurgit souvent : le gouvernement Tory pourrait, à l’avenir, revenir sur l’application de la directive européenne sur le transfert d’entreprise, qui protège les salariés en cas de rachat de leur entreprise. «Elle contraint tout

nouvel employeur à conserver les mêmes salaires et à ne pas dégrader les conditions de travail après le rachat», explique Allison Roche, du syndicat Unison, très implanté dans les services publics. «Ce sera facile pour eux d’affaiblir cette directive qui est perçue comme n’ayant pas beaucoup de monde», ajoute pour sa part Gary Smith, secrétaire de la branche écossaise du syndicat GMB, surtout implanté dans les emplois de faible qualification.

Du côté du syndicat Unite, on craint aussi que l’exécutif ne revienne sur l’application de la directive européenne relative au temps de travail, qui garantit notamment aux travailleurs britanniques de bénéficier de quatre semaines de congés payés annuels. «Cette directive est effectivement très impopulaire au Royaume-Uni», confirme Catherine Barnard, professeure de droit à l’université de Cambridge, qui ajoute que les Tories pourraient également s’attaquer à tout ce qui concerne la protection des travailleurs en contrat à temps partiel et à durée déterminée.

Tout cela ne représente pour le moment que des suppositions. Mais les syndicats sont d’autant plus inquiets qu’ils ne seront, a priori, pas consultés sur le futur



Boris Johnson au Old Royal Naval College de Londres, le 3 février dernier.

droit du travail britannique. «Nous n’avons aucun signe prouvant que le gouvernement veuille écouter la voix des syndicats», regrette Allison Roche. Et pour cause : dans la version de l’accord de retrait (Withdrawal Agreement) d’octobre 2019, une clause précisait que les partenaires devraient être consultés sur chacun des futurs projets de loi et indiquer si ces derniers pouvaient endommager les droits européens. Mais cette clause a été retirée en décembre, tout comme l’obligation pour le Royaume-Uni de respecter les normes européennes sociales après le Brexit. «Boris Johnson n’avait apposé ces deux clauses que pour s’assurer les voix des travaillistes. Après les élections du 12 décembre, le Premier ministre a acquis une nouvelle majorité et a donc supprimé ces deux clauses», indique Michael Ford, professeur de droit à l’université de Bristol.

Malgré toutes ces menaces, les syndicats estiment que Boris Johnson ne va pas s’attaquer frontalement aux droits des travailleurs. En tout cas, pas tout de suite : «Il vient tout juste de rafler de nombreux sièges au parti Labour, notamment dans le nord de l’Angleterre auprès de la classe ouvrière. Ce serait peu stratégique de sa part de perdre leur vote si vite. Je pense que tout cela va être très progressif», affirme Gary Smith, du GMB. Par ailleurs, «Boris Johnson lui-même se définit comme un conservateur “One-nation”, ce qui signifie qu’il se positionne à la gauche du parti conservateur et ne souhaite pas forcément une dérégulation importante», rappelle Catherine Barnard.

Pour l’heure, Boris Johnson a prévu de présenter en avril une loi sur l’emploi censée protéger et renforcer le droit des travailleurs. Dans le discours prononcé par la Reine le 19 décembre, qui présente la politique générale du gouvernement, quelques lignes directrices ont été annoncées parmi lesquelles la création d’une nouvelle agence d’inspection du travail ou encore l’assurance que les salariés touchent l’intégralité de leurs pourboires. Rien donc, pour le moment, de très alarmant. Mais, pour les syndicats, la vigilance reste de mise. ●

Lou-Eve Popper, correspondante à Édinburgh

NOUS SOMMES UN LIEN ENTRE 3 MILLIONS D'ADHÉRENTS.



AÉSIO, c'est le regroupement des mutuelles ADRÉA, APRÉVA et EOVI MCD pour tisser **un lien encore plus solide entre nos adhérents et nous.**

aesio.fr

GRUPE MUTUALISTE D'ASSURANCES DE PERSONNES / SANTÉ - PRÉVOYANCE

Groupe AÉSIO. Union Mutualiste de Groupe soumise aux dispositions du Livre I du code de la Mutualité. Immatriculée sous le n° 821 965 241 - Siège social : 25 place de la Madeleine - 75008 PARIS - Enregistrée à l'ORIAS en tant que mandataire d'assurance sous le n°16006968. Informations disponibles sur www.oriass.fr. Crédit photo Alexis Raimbault. Document non contractuel à caractère publicitaire. Réf: 20-040-1

GRUPE
AÉSIO



Turquie-Syrie-Grèce /

Migrants : l'Europe doit prendre ses responsabilités

URGENCE HUMANITAIRE À quelques semaines de la présentation par l'Union européenne d'un nouveau pacte sur l'asile et les migrations, la situation s'est tendue entre Ankara et Bruxelles. À la suite de la décision du président turc Recep Tayyip Erdoğan d'ouvrir la frontière avec la Grèce, quelques milliers de migrants, qui ont tenté début mars de rejoindre les îles de la mer Égée, se sont fait violemment refouler par les autorités grecques et turques. Sur les îles grecques, 37 000 migrants survivent dans des conditions indignes au sein de camps fermés. Certains attendent depuis deux ans l'examen de leur demande d'asile. C'est à un véritable chantage que se livre Erdoğan, qui exige une renégociation de l'accord signé en 2016, selon lequel la Turquie s'engageait à prendre en charge les réfugiés venus de Syrie en échange d'une aide financière européenne de 6 milliards d'euros. Le président turc justifie son attitude par l'afflux récent sur son territoire de Syriens fuyant Idlib, ville bombardée par les armées de Bachar Al-Assad et de Vladimir Poutine. « Face à l'urgence humanitaire que constitue la fuite de millions d'hommes de femmes et d'enfants de leur pays en guerre, l'Union européenne et ses États membres n'ont jamais réussi à apporter des réponses à la hauteur », juge la CFDT, qui appelle les États membres à construire une véritable politique commune sur l'immigration et à engager une harmonisation des règles de reconnaissance du statut de réfugié. ●

En bref

Venezuela/ Le pouvoir reconnaît (enfin!) l'Alliance syndicale indépendante

Début mars, le gouvernement du Venezuela a enfin reconnu officiellement l'Alliance syndicale indépendante (ASI). Une victoire pour ses militants qui se battent afin de faire vivre un syndicalisme libre et démocratique dans ce pays, souvent au péril de leur vie. Pour la CFDT, qui soutient l'ASI de longue date, c'est une grande joie et un soulagement. Leurs représentants, présents lors du dernier congrès de la CFDT, avaient témoigné de la difficulté de leur combat. Cette reconnaissance par le gouvernement de Nicolás Maduro intervient à un moment où le pouvoir vénézuélien est sur la sellette. Il tente de calmer les critiques syndicales dont il est depuis longtemps l'objet et qui pourraient, à terme, le voir condamné par l'Organisation internationale du travail. Pour autant, la situation du pays reste catastrophique : la répression contre l'opposition va bon train, tandis que la population plonge chaque jour dans une misère plus profonde et qu'aucune solution politique ne se dessine.

Vietnam /

Le nouveau code du travail validé par les syndicats

DROITS DES SALARIÉS Les autorités vietnamiennes ont adopté un nouveau code du travail qui entrera en vigueur au début de l'année prochaine. Une petite révolution dans ce pays peu connu pour accorder des droits aux salariés. Désormais, les travailleurs pourront créer des syndicats sur leur lieu de travail et les salaires seront négociés entre employeurs et représentants des salariés. Les employeurs devront également se soumettre au salaire minimum imposé au niveau national. Les heures supplémentaires seront plafonnées à quarante heures par mois et deux cents heures par an, et dans les secteurs de l'habillement et de l'électronique, ce seuil pourra aller jusqu'à trois cents heures par an. L'âge de la retraite est porté de 60 à 62 ans pour les hommes et de 50 à 55 ans pour les femmes. Le harcèlement sexuel et la discrimination dans l'emploi fondée sur la race, la nationalité, l'appartenance ethnique, le sexe, l'état civil, la grossesse, les conceptions politiques et le handicap seront interdits. Restent à mettre en pratique ces avancées importantes.



DOSSIER

GRANDE DISTRIBUTION

Didier Blain et Emmanuelle Pirat



Wang Ying/Xinhua-REA



LE GRAND CHAMBARDEMENT

**PERCUTÉES PAR L'ARRIVÉE
DU NUMÉRIQUE, LES ENSEIGNES
REMETTENT EN QUESTION
LEUR MODÈLE SOCIAL.**





La révolution du e-commerce

En quelques années, le commerce en ligne a bousculé les codes de la consommation. Les enseignes traditionnelles, percutées de plein fouet, tentent de s'adapter. Quant au secteur de la livraison, particulièrement impacté par un essor des commandes, il a dû revoir son modèle économique, au détriment des livreurs.



Mode de vie

Tout à portée de clic...

Envie d'une énième paire de chaussures, besoin d'une machine à laver ou désir de commander un livre à minuit ou deux heures du matin ? Et de recevoir son achat le plus rapidement possible... Par la grâce de quelques clics, vos souhaits sont exaucés. La promesse de pouvoir accéder à une offre illimitée de produits (rien qu'Amazon propose 240 millions de références en France), de manière quasi immédiate et avec une facilité déconcertante est l'une des manifestations les plus flagrantes de cette révolution commerciale née du numérique. Et l'e-commerce n'a pas seulement transformé l'acte ou les modalités d'achat : il a profondément transformé le consommateur lui-même,

à la fois plus averti et plus exigeant car ayant la possibilité d'accéder à toutes sortes d'informations pour comparer les prix, les offres, consulter les avis de clients auprès de communautés d'internautes et arbitrer en connaissance de cause. Il l'a rendu aussi moins captif, plus volatil. « *Le consommateur moyen n'existe plus* », note Olivier Guivarch, secrétaire général de la Fédération CFDT des Services. Même si cette individualisation des profils de consommateurs n'est pas uniquement le fait d'internet, et a des ressorts sociétaux plus profonds, les résultats sont là : les acteurs du secteur, et notamment ceux de la grande distribution, percutés par cette révolution, ont dû revoir leur stratégie. Réduction des surfaces de vente (essentiellement pour les produits non alimentaires, les plus touchés par l'envolée du e-commerce), restructurations et plans sociaux dans les magasins en dur, déploiement plus ou moins heureux dans la vente en ligne. L'heure est au rachat de *pure players* de l'e-commerce, à l'image de Casino avec Cdiscount ou Carrefour qui a mis la main sur Rue du Commerce (avant de le céder à nouveau). Plus récemment, une stratégie d'alliance se dessine avec les grandes plateformes numériques : Carrefour avec Google, le groupe Casino avec Amazon, Auchan avec Alibaba.

Dernière offensive en date : la guerre du temps. Monoprix a signé avec le britannique Ocado pour la construction d'un entrepôt en Île-de-France, afin de pouvoir proposer à ses clients quelque 50 000 références, et leur livrer les commandes en moins d'une heure à Paris et sa proche banlieue. Les enseignes font feu de tout bois.





Économie

Les magasins en résistance

Il y a quelques années, aux États-Unis, on évoquait le phénomène comme la fin (du monde) d'un monde : le *retail apocalypse*. Autrement dit la fin des commerces physiques, après le passage de la tornade internet. Pour l'heure, les spécialistes se veulent rassurants : même s'il est en hausse, le commerce en ligne ne représente qu'environ 8,5% du commerce de détail total en France. Ce qui laisse encore plus de 90% au commerce physique. Et, comme le souligne Vincent Chabault dans son ouvrage* : « *Les magasins restent des lieux importants et structurants de la vie sociale.* » Malgré la digitalisation des courses, les achats hors domicile représentent encore une part importante du temps des consommateurs. Ce qu'annoncent les experts, en revanche, c'est l'avènement du « *phygital* », c'est-à-dire l'hybridation ou la convergence entre le commerce physique et le digital : l'achat sur internet qui va conduire le consommateur à se rendre en magasin, par exemple, (comme le système du « *click and collect* »). Ou l'inverse : le magasin *show room* (vitrine), qui va ensuite permettre l'achat en ligne. Pour les enseignes, la cause est entendue : réinventer leurs points de vente ou mourir. « *Le point de vente ne peut plus se limiter à vendre des produits. Il doit apporter une valeur ajoutée en matière de conseil, de services, par exemple. Il existe un marché pour cet e-commerce intégré à des liens de proximité, en magasin* », assure Sylvain Macé, le délégué syndical central CFDT de Carrefour. Le problème, souligne-t-il, est qu'« *il faut des vendeurs experts, formés, des spécialistes comme nous en avions avant. Mais trop soucieuses de réduction des coûts, les entreprises ont désinvesti ce côté qualitatif. Si elles veulent pouvoir faire la différence, il faut qu'elles s'en donnent les moyens* ». ●

Emmanuelle Pirat

* *Éloge du magasin - Contre l'amazonisation*, Vincent Chabault, coll. « Le débat », Gallimard.

Philippe Moati “L'économie des plateformes est redoutable”

PROFESSEUR D'ÉCONOMIE À L'UNIVERSITÉ DE PARIS ET COFONDATEUR DE L'OBSERVATOIRE SOCIÉTÉ ET CONSOMMATION.

Quel rôle a joué le numérique dans la révolution commerciale que nous connaissons ?

► En préambule, je rappellerais que l'histoire du commerce est ponctuée de révolutions. Et que celle que nous vivons n'est pas que le fait d'internet. La technologie n'est pas à l'origine, mais elle est un facteur aggravant de la crise de la grande distribution, dont les signes d'essoufflement étaient déjà présents dès le début des années 2000. Cette crise qui est une crise d'un modèle issu du fordisme, d'une distribution faisant le lien entre la production et la consommation de masse. Cette distribution a tardé à s'adapter aux nouvelles réalités. Il existe aujourd'hui des aspirations à consommer autrement, avec une individualisation des attentes qui heurtent un modèle fondé sur la massification et qui trouvent satisfaction dans le commerce en ligne.

Le secteur de l'alimentaire est resté préservé de l'offensive du e-commerce. Cela peut-il durer ?

► En effet, le commerce alimentaire en ligne, c'est encore très peu, autour de 5% de part de marché. Et le gros de ce chiffre est réalisé par l'activité du *drive*. C'est le secteur le plus en retard du e-commerce. J'ai toujours entendu que cela ne marcherait jamais. Que, compte tenu des contraintes – respect de la chaîne du froid, par exemple –, ce domaine ne pouvait pas être compétitif. Pendant vingt ans,

on s'est réfugié derrière cette idée-là. Tout comme on pouvait entendre, au début du e-commerce, que la vente de vêtements en ligne, cela ne marcherait pas, que les gens avaient besoin d'essayer... Résultat, les ventes en ligne représentent près de 20% du marché. Il n'y a aucun secteur abrité, il faut juste trouver la manière de faire. En développant une logique de services, par exemple, comme l'expérimente Amazon avec ses formules d'abonnement ou son assistant vocal, à qui on peut demander de rajouter tel ou tel produit sur la liste de courses... avant que la liste ne se transforme en commande en ligne. L'objectif du géant du e-commerce : le réapprovisionnement automatique de la maison en produits du quotidien.

Vous dites que la véritable menace qui pèse sur les acteurs traditionnels du commerce, ce n'est pas tant l'essor du e-commerce que celui des plateformes. C'est-à-dire ?

► En effet, l'économie des plateformes me semble représenter une rupture plus fondamentale, avec l'entrée en scène de nouveaux acteurs autrement plus puissants que nos plus grands acteurs de la grande distribution. Ces géants du numérique ne sont pas des marchands – ils n'en ont donc pas les coûts et les contraintes – mais organisent des places de marché, en se rémunérant sur les transactions et les services associés (expédition, livraison, etc.). Leur force réside dans leur capacité à capter l'attention des gens et à tirer de l'intelligence de la masse de données qu'ils collectent. Il faut savoir Amazon détient 50% du commerce américain et que pour acheter une machine à laver, le premier réflexe des consommateurs est d'aller faire des recherches sur Google ou sur Amazon. L'économie de ces plateformes est redoutable. Et l'avance prise au départ a tendance à se conforter, ce sont des processus cumulatifs. Le risque, c'est que dans dix ans, le e-commerce comme le commerce physique soient dominés par une poignée d'acteurs mondiaux, tels qu'Amazon, Alibaba et Google. Et que les acteurs traditionnels ne soient relégués au rang de simples fournisseurs de ces plateformes. ●

Propos recueillis par E. P.



Transport

Le très coûteux dernier kilomètre...

C'est la partie la moins virtuelle des achats en ligne : la livraison. L'essor du e-commerce a conduit à une explosion des commandes (200 000 colis sont livrés chaque jour à Paris, un million à New York), à une fragmentation des livraisons et à une complexification des circuits de distribution et de toute la chaîne logistique. Partout fleurissent les relais colis, conciergeries et consignes en tout genre. Ce sont aussi des armées de livreurs, bandes de fourmis industrieuses et exténuées, que l'on a vu apparaître en scooter, en camionnette, à vélo, voire à pied, et qui travaillent de jour comme de nuit, sous la pluie ou sous un soleil de plomb, pour satisfaire des consommateurs toujours plus exigeants, toujours plus pressés, à qui l'on promet des services toujours plus personnalisés... et moins chers ! Poussé par la révolution du e-commerce, le secteur de la livraison a dû se réinventer, pour le pire plutôt que pour le meilleur. Comme le soulignent deux ingénieurs des Mines dans leur étude « Les tyrannies de la livraison à domicile »*. Pour épargner au consommateur le coût supplémentaire de la livraison, les marges des transporteurs se font délibérément sur le dos des livreurs. Même les acteurs traditionnels de la livraison de colis (La Poste, DHL, FedEx ou UPS) n'ont plus de transporteur que le



nom, déléguant à des dizaines de sous-traitants le soin de fournir la main-d'œuvre pour effectuer les livraisons. Ce boum a aussi un coût environnemental non négligeable. L'« amazonisation » du commerce a entraîné la construction de dizaines de méga-entrepôts logistiques aux abords des villes, « entraînant artificialisation des sols à outrance, accaparement de terres arables, hausse de la pollution de l'air », dénonce France Nature Environnement, dans un rapport de juin 2018 intitulé « Méga-entrepôts, maxi bobards et giga risques ».

* « Les tyrannies de la livraison à domicile », *La Gazette de la société et des techniques*, Marie Baumier et Mathilde Pierre, janvier 2018.



Emploi

Une mutation digne d'une révolution industrielle...

Le parallèle avec les grands plans sociaux qu'a connus l'industrie ces dernières décennies est souvent évoqué pour décrire ce que traverse le commerce aujourd'hui. À ceci près que, dans ce secteur, l'emploi est mieux réparti géographiquement, contrairement à l'industrie, dont l'arrêt a anéanti certains territoires. Mais si elle a longtemps été pourvoyeuse d'emplois, la grande distribution a du plomb dans l'aile. Au début janvier, Auchan (50 000 salariés) annonçait la suppression de plus de 500 postes tandis qu'en 2019 Carrefour (60 000 salariés) déclarait la mise en œuvre d'une rupture conventionnelle collective concernant 3 000 départs, alors même que l'enseigne avait procédé à un plan de départs volontaires de 2 400 postes en 2018. « De nombreuses études montrent que le niveau d'emploi devrait rester stable dans le commerce dans les prochaines

années. Les nombreuses destructions devraient être compensées par des créations. La difficulté va consister à les faire coïncider », indique Olivier Guivarch, secrétaire général de la Fédération des services. Si la CFDT se bat pour obtenir des entreprises qu'elles accompagnent les salariés dans cette transition – notamment avec la formation professionnelle –, la partie n'est pas gagnée. Beaucoup privilégient d'autres solutions, plus radicales, pour traiter les problèmes, comme la cession de magasin ou l'externalisation de services. Ainsi ce Carrefour de la région de Dijon où la direction a expérimenté un « food court » (sorte de marché avec des spécialités culinaires diverses où l'on peut manger sur place), « mais en faisant appel à des prestataires », s'agace Sylvain Macé, le délégué syndical central, rappelant que « les transformations doivent se faire avec les salariés ».

Le commerce en ligne et l'économie des plateformes vont aussi être de plus en plus gourmands en salariés maîtrisant les data – ces données si précieuses dans cette économie pour nourrir les algorithmes servant à optimiser les offres proposées aux consommateurs –, nécessitant des « compétences à l'intersection de l'informatique, de la statistique et du marketing », selon Philippe Moati (lire l'interview p. 17). « Nous sommes face à un risque de dualisation sur le marché du travail, avec d'un côté ceux qui apportent les compétences décisives, à forte valeur ajoutée, et les autres, aux compétences plus obsolètes. » On voit bien qui de ces deux catégories les robots vont pouvoir plus facilement remplacer. Et combien cette révolution-là risque de donner le coup de grâce à certaines catégories d'emplois. ●

E. P.

Décathlon

À fond la polyvalence

Face au développement de l'e-commerce et à la problématique du dernier kilomètre, l'enseigne cherche à faire évoluer ses pratiques au risque d'ubériser une partie de ses emplois en ayant recours au statut d'autoentrepreneur.

Ilya une dizaine d'années, la direction m'a demandé de faire de la livraison de produits à domicile. Je louais une voiture et je livrais sur mon temps de travail. Je me suis même esquivé le dos à porter un vélo d'appartement chez un client. L'expérience n'a pas duré. » Ce témoignage d'Aurélié Flisard, aujourd'hui déléguée syndicale CFDT du magasin Décathlon à Dieppe, démontre que l'entreprise* cherche depuis longtemps à résoudre l'équation du dernier kilomètre et de l'impact de l'e-commerce. Pour autant, elle n'a toujours pas trouvé de solution rapide et peu coûteuse.

« C'est toujours dans l'air, dénonce Sébastien Chauvin, le délégué syndical central (DSC), on en parle. Ça a été évoqué par la direction. On pourrait proposer aux salariés de faire un crochet près de chez eux pour livrer de la marchandise moyennant quelques euros sous statut d'autoentrepreneur. Ou encore de proposer à ces autoentrepreneurs de ne venir au magasin qu'aux heures et jours où on observe une affluence

dans leur rayon. Mais rien n'est concret à ce jour. » Interrogés sur ces possibilités, des salariés du magasin de Pontault-Combault (77) répondent individuellement : « Non, ça ne m'intéresserait pas. » Cependant, certains ajoutent : « Si c'est bien cadré, si ça intéresse des salariés qui en ont besoin... Pourquoi pas ? »

► Une opportunité manquée

Ce qui paraissait de la science-fiction il y a quelques années est aujourd'hui dans le domaine du probable dans un futur plus ou moins proche. D'autant que Décathlon a déjà ouvert des brèches. Les fiches métiers des salariés ont évolué vers davantage de polyvalence, sans tenir compte de l'avis des organisations syndicales. « La direction a raté une opportunité avec la négociation sur la gestion des emplois et des parcours professionnels [GEPP]. Elle n'avait aucune vision et ne voulait rien dévoiler de ses intentions et sa volonté d'ubériser nos emplois », analyse le DSC.

Résultat : fini les hôtes de caisse, les vendeurs, les agents de maîtrise, bienvenue aux « animateurs sportifs omniconomercants » et aux « vendeurs sportifs omniconomercants », etc. Bref, les salariés sont amenés à tout faire : l'encaissement sur smartphone, la vente et le conseil aux clients, tenir la caisse mais aussi cou-



Guilain Bihan, délégué syndical CFDT-Île-de-France et **Sébastien Chauvin**, délégué syndical central CFDT.

rir avec les clients, envoyer des mailings ou encore animer les réseaux sociaux. Une évolution rendue possible par un taux de rotation important (autour de 20 %), l'âge des salariés (29-30 ans en moyenne) et l'embauche de nombreux sportifs, souvent professeurs dans leur discipline, qui ont un double emploi et sont familiarisés avec le statut d'autoentrepreneur. « C'est une tentative de fusion entre le monde des magasins et le monde des plateformes numériques », analyse Sébastien Chauvin.

► Devenir intrapreneur ?

« Tout cela prépare les esprits à d'autres évolutions. La direction instille la notion d'intrapreneur en incitant les salariés à gérer leur rayon comme s'il s'agissait de leur propre boutique », explique Guilain Bihan, délégué syndical CFDT-Île-de-France. Dans des magasins de la région parisienne, des cordeurs de raquettes de tennis au statut d'autoentrepreneur, pour certains anciens salariés chez Décathlon, passent chaque semaine pour prendre les raquettes et les corder en dehors de la surface de vente. Payés à la raquette, ils n'ont plus de contact avec les clients. « Pour les salariés des rayons concernés, l'idée est de remplacer cette partie de leur boulot par d'autres tâches à plus forte valeur ajoutée selon la direction. Pour certains salariés, c'est une perte de sens qui déprécie la qualité de leur travail. Mais pour l'entreprise, pas de doute, cela représente des gains en rentabilité par rapport à l'embauche d'un salarié », explique Guilain. ●

Didier Blain



LES FICHES MÉTIERS DES SALARIÉS ONT ÉVOLUÉ SANS TENIR COMPTE DE L'AVIS DES ORGANISATIONS SYNDICALES.

* Décathlon fait partie du groupe Mulliez (Auchan, Saint-Maclou, Kiabi, Cultura, etc.). L'entreprise compte 12 000 salariés répartis dans 315 magasins.

Amazon

L'ogre du e-commerce

En vingt-cinq ans, le libraire en ligne est devenu le plus grand magasin virtuel du monde, employant près de 800 000 salariés dans ses entrepôts disséminés un peu partout sur la planète. L'entreprise fascine ou effraie tant son modèle économique est en train de transformer le commerce traditionnel et soulever d'innombrables questions en matière d'emploi et de conditions de travail.

Bienvenue dans le monde merveilleux d'Amazon ! Avec 798 000 salariés dans le monde, dont 10 000 en France, l'entreprise de Jeff Bezos devrait recruter encore 37 000 personnes cette année dont 500 dans les 24 sites français. La petite librairie de vente de livres en ligne californienne née au milieu des années 90 ne connaît pas la crise. Elle est devenue la première plateforme d'e-commerce dans le monde. Rien qu'en France, Amazon propose 240 millions de références. Pour tout industriel qui souhaite accéder aux consommateurs, l'entreprise est devenue une place de marché quasi incontournable. Grâce à son site internet (l'un des plus connus au monde), sa base de données clients et son réseau mondial d'entrepôts, aucun autre marchand ne semble pouvoir lui faire de l'ombre si ce n'est le chinois Alibaba.

À l'image des autres géants de la nouvelle économie comme Google ou Facebook, Amazon a une telle longueur d'avance que son poids dans l'économie inquiète, d'autant que rien ne semble pouvoir contrecarrer les ambitions de

cette entreprise qui se diversifie tous azimuts, utilisant à plein le potentiel des nouvelles technologies. « *Ce mastodonte livre désormais les fruits et légumes frais, les pizzas du restaurant du coin, les médicaments. Il sert de plateforme de vente à des centaines de milliers d'entreprises indépendantes. Il fabrique ses propres produits, des croquettes pour chats aux vêtements. Il édite des livres, produit des films et séries à destination des cent millions d'abonnés à son programme de fidélité Prime. Il est devenu le leader mondial de l'hébergement internet, le numéro 3 de la publicité en ligne, un acteur majeur du fret terrestre, maritime et aérien, prêt à supplanter La Poste et DHL* », résume Benoît Berthelot dans son livre enquête *Le Monde selon Amazon**.

Ce poids dans l'économie mondiale est d'autant plus inquiétant que l'entre-

prise n'est pas connue pour son exemplarité sociale (*lire l'article ci-contre*). « *Cette entreprise utilise toutes les ficelles pour échapper à l'impôt et contourner les lois qui ne lui conviennent pas*, commente Julien Vincent, le délégué syndical central (DSC) CFDT du groupe. *En France, elle se présente comme déficitaire mais, en réalité, les comptes du siège luxembourgeois montrent qu'elle est largement bénéficiaire.* » Sur le plan de la qualité du travail, Amazon ne fait pas non plus figure de modèle. « *Au siège, à Clichy (Hauts-de-Seine), c'est le style start-up nation*, poursuit Adrien Guellec, secrétaire national de la Fédération des Services. *Les salariés y font de la zumba mais travaillent aussi à 200 %, en pensant que cela va les propulser et sera du meilleur effet sur leur CV. En revanche, dans les entrepôts, c'est une autre histoire.* »

➔ Pression maximale

Surveillance étroite, cadence soutenue, traçabilité, la recherche perpétuelle d'économies pèse au quotidien. « *Les salariés connaissent rapidement des problèmes physiques, des TMS qui douchent leur enthousiasme des débuts* », explique Julien Vincent. Et les nouveaux entrepôts très automatisés, comme celui de Brétigny-sur-Orge ouvert à la fin 2019, inquiètent



“CETTE ENTREPRISE UTILISE TOUTES LES FICELLES POUR ÉCHAPPER À L'IMPÔT ET CONTOURNER LES LOIS QUI NE LUI CONVIENNENT PAS.”



Initiative

La riposte syndicale internationale

➔ À entreprise mondialisée, riposte syndicale internationale!

encore davantage les syndicalistes. « Le travail y est encore plus répétitif et seule la partie haute du corps est sollicitée. On ne devrait pas tarder à entendre des plaintes venant de ce nouveau lieu. »

Pour les transporteurs de colis, la pression est aussi maximale. « Amazon emploie une cascade de prestataires, de l'autoentrepreneur jusqu'à La Poste, auxquels il impose ses tarifs pour accomplir cette mission. Le secteur est hyperflexibilisé. Un livreur peut avoir jusqu'à 200 colis à remettre par jour et il ne doit pas en rapporter plus de cinq sous peine de sanctions si cela se répète. La plupart n'ont pas le temps d'aller aux toilettes et ont un bidon pour uriner dans leur véhicule. Il faut satisfaire le client à tout prix et le plus vite possible », a constaté le journaliste Benoît Berthelot pour son enquête.

Amazon France est même allée jusqu'à changer de convention col-

lective – passant en septembre dernier de celle de la vente à distance à celle des transports –, beaucoup moins contraignante sur le travail de nuit et du dimanche. Première organisation syndicale du groupe avec près de 30% de voix, la CFDT a quand même réussi à amortir le choc en négociant en contrepartie le maintien des avantages salariaux, l'ancienneté, la couverture maladie, etc., pour encore dix ans. Mais le dialogue social reste extrêmement difficile. La CFDT a déjà initié une centaine de dossiers aux prud'hommes pour non-respect des classifications. « Le groupe s'est montré totalement indifférent à nos appels au dialogue social. On a donc adopté une stratégie offensive. On ne passe sur rien. On les assigne en justice au premier faux pas. Concernant les classifications, en fonction des résultats que nous obtiendrons, nous lancerons une deuxième vague de dossiers », affirme le DSC. ● D. B.

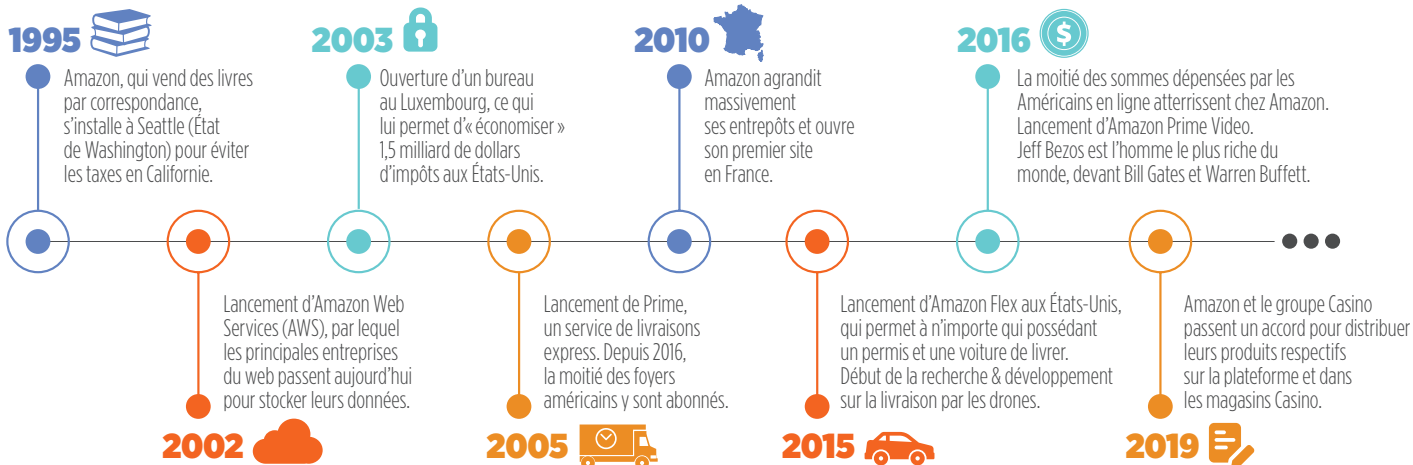
* Éditions du Cherche Midi, 240 pages.

En décembre 2019, une alliance formée de 23 syndicats de 19 pays s'est réunie à Bruxelles avec des ONG et des experts fiscaux afin d'échanger sur les pratiques de l'entreprise et tenter d'apporter une réponse coordonnée. « Amazon a acquis une influence inégalée et constitue une menace sans précédent. Ses pratiques commerciales érodent les normes de travail, les marchés et notre environnement », martèle Christy Hoffman, secrétaire générale de la Fédération syndicale internationale des services (UNI Global Union).

Cette alliance s'est prononcée pour une révision urgente des règles de la concurrence qui prennent en compte la spécificité des plateformes en ligne et une meilleure protection des données collectées sur les consommateurs. De nombreuses voix se sont élevées pour réclamer une « taxe numérique » afin de contrer les pratiques d'optimisation fiscale qui pénalisent les États et créent une concurrence déloyale avec les entreprises traditionnelles. « Nous ne sommes pas simplement des travailleurs de la haute technologie, nous sommes aussi des citoyens », ont réaffirmé les syndicalistes lors de cette rencontre. ● D. B.

En chiffres

LES GRANDES ÉTAPES DU DÉVELOPPEMENT D'AMAZON



L'AUTRE SOIE

PROJET URBAIN ET HUMAIN

Texte Emmanuelle Pirat et Valentin Paillard Photos Seb Geo



1

1 & 3 Le bâtiment central de L'Autre Soie, côté jardin et côté rue, avant les travaux de rénovation qui commenceront en octobre prochain, marquant l'arrêt de l'occupation temporaire.



2

➔ Sans le rêve et la détermination d'une femme, Fernanda Leite, ce bâtiment de la commune de Villeurbanne (Rhône) serait sans doute en train de tomber en ruine ou squatté, depuis que sa dernière activité a cessé en 2013. En attendant la mise en route d'un projet de rénovation et d'agrandissement du site, fin 2020, cette militante brésilienne a imposé l'idée d'une « occupation temporaire » de ce lieu qui a marqué l'histoire de la ville, tour à tour foyer de jeunes ouvrières venues de l'Est pour travailler dans les usines de textile attenantes, au début des années 20, hôpital, caserne et enfin centre de formation pour enseignants (IUFM).

Depuis deux ans, cette friche s'est transformée en lieu de vie, de rencontres et d'échanges, mêlant hébergement d'urgence, économie sociale et solidaire et activités culturelles. Il s'y écrit une page parenthèse de l'histoire du site, grâce aux acteurs associatifs qui y ont élu résidence (vingt-trois structures y ont trouvé des bureaux et des espaces pour un loyer défiant toute concurrence) et aux différents événements culturels qui s'y déroulent (ateliers, festivals). S'y dessine aussi la suite de l'aventure puisque les habitants riverains sont invités, une fois par mois, à des ateliers participatifs pour préfigurer le projet urbain à venir. Ici seront construits 281 logements où la mixité sera reine (habitat partagé, logements sociaux accompagnés, résidence étudiante...), une salle de spectacles, des tiers lieux, des bureaux, etc. L'esprit restera fidèle à celui de l'occupation temporaire : pas d'urbain sans l'humain. ●



3



4

2 Héléne Leh, coordinatrice, responsable de l'animation et de la programmation culturelle.

4 La vaste cuisine, espace privilégié de rencontres et d'échanges entre acteurs du lieu.

5 De gauche à droite : Omar Haymer (résident du centre d'hébergement d'urgence), Imed Jendoubi (responsable de ce centre) et Laurent Trontin (responsable innovation et environnement pour Alynea, gestionnaire du centre d'hébergement).



5



6



7

Ce terrain accueillera une conserverie alimentée par les invendus des grandes surfaces ainsi qu'un restaurant solidaire. Ces deux activités seront assurées par les résidents du centre, dans le cadre d'un projet d'insertion.

6 et 7 Vingt et une familles de migrants (cent personnes dont cinquante-neuf enfants) vivent dans le centre. Elles ont aménagé leurs appartements dans les anciennes salles de classe de l'IUFM. Sans papiers, en attente de régularisation, elles sont accompagnées dans un projet d'insertion et participent aux activités et ateliers proposés à L'Autre Soie.

8 Au gré des couloirs, on découvre les fresques réalisées par les résidents du lieu, donnant à cette « friche » un caractère attachant.



8

ARRÊT SUR IMAGE

9 La grande salle de la «verrière», où se tiennent chaque mercredi des ateliers ouverts au public : ateliers créatifs, «Bidouille et répare», ciné-club, etc.

10 & 11 L'association GEM (groupe d'entraide mutuelle) Envol a élu domicile à L'Autre Soie. Un lieu qui répond

particulièrement bien à son projet qui est d'aider les personnes en difficulté psychique et psychiatrique à sortir de l'isolement.

«*C'était cohérent d'être là, dans ce mouvement de vie*», souligne Nathalie Roche, la responsable. Les «accueillis» peuvent aussi être initiateurs

d'ateliers. Un mardi sur deux, Marie-Pierre propose un atelier tricot. Autour de la table, on joue, on échange, on boit un verre...



9



10



11



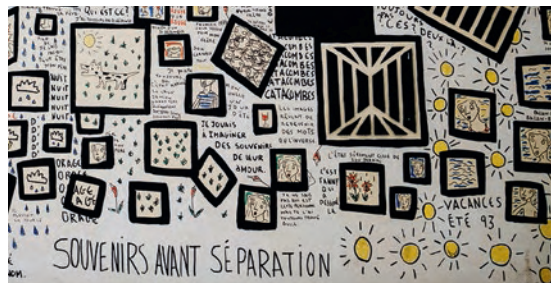
12



14



13



15



16

12 Francis, enseignant chercheur en médecine à la retraite, vient souvent en voisin profiter du Fab Lab solidaire. Ce laboratoire de fabrication numérique s'adresse en particulier aux jeunes en rupture scolaire. Les mercredis après-midi, il est ouvert aux enfants du quartier et à ceux du centre d'hébergement.

13 Cours de relaxation animé par Kerane, adhérent de GEM Envol.

14 Michèle Bauerli, responsable de Système K, compagnie d'arts de la rue. Cette artiste militante a trouvé à L'Autre Soie un espace de créativité idéal pour faire vivre son projet consistant à « *rechercher des formes artistiques qui utilisent le territoire, la ville, avec les habitants comme acteurs.* »

15 Les murs parlent...

16 L'association Habitat et Partage a élu domicile à L'Autre Soie, un lieu stimulant pour ces experts de l'habitat participatif.

ISABELLE AUTISSIER

LA BONNE VAGUE

La navigatrice, écrivaine et militante est allée jusqu'au bout de son rêve et est devenue la première femme à faire le tour du monde en solitaire, en 1991. Depuis, elle a cumulé exploits en mer et prix littéraires et s'est engagée pour le climat avec une détermination et une énergie infaillibles. **Rencontre.**

Texte **Claire Nillus** Photos **Cyril Entzmann**



Parcours

1956

Naît à Paris.

1978

S'installe à La Rochelle, où elle enseigne et fait de la recherche.

1987

Participe à la Mini-transat, première course à voile à bord de *L'Écureuil* (elle finit troisième), qu'elle a construit elle-même.

1990-1991

Première course en solitaire (BOC Challenge, avec escales).

1996-1997

Première femme à courir le Vendée Globe, en solitaire sans escale.

1999-2000

Son bateau chavire lors d'une nouvelle course en solitaire. Elle est sauvée par le skipper italien Giovanni Soldini.

2006

Publie son premier roman, *Kerguelen - Le Voyageur du pays de l'ombre*.

Depuis 2009

Préside la branche française de WWF.

Depuis 2015

Membre du Comité économique, social et environnemental (Cese).

Avaries, tempêtes, démâtage, naufrage, solitude : vous avez surmonté des situations incroyables, vous n'avez jamais eu peur ?

➔ J'ai horreur du risque mais j'aurais été très malheureuse dans un bureau ! Pour affronter des situations compliquées, je me suis donc préparée. La nature est ce qu'elle est, ce n'est pas une déesse qui nous veut du bien ou du mal, c'est de la physique et de la chimie. À nous de nous adapter. J'ai survécu car j'ai suffisamment anticipé, en imaginant des difficultés, beaucoup plus que je n'ai eu à en affronter. Quand, en 1999, mon bateau chavire et reste à l'envers (en principe, c'est impossible avec ce type de bateaux), je suis la seule à avoir pensé que cela pouvait m'arriver, je suis sur le seul bateau construit en ayant décortiqué avec mon équipe technique tout ce qui pouvait se passer s'il se retournait, avec des réponses pour chaque étape.

Comment nous réconcilier avec la nature au lieu d'en avoir peur ou, pire, la considérer comme une poubelle ?

➔ Nous sommes de plus en plus

citadins mais c'est indispensable de se reconnecter avec la nature, de prendre l'air, de marcher dans un parc. Nous sommes des êtres de nature, nous avons besoin de cette connexion-là. Il faut la recréer chaque fois que possible. Demain, 80 % d'entre nous vivront en ville, alors il faut réintroduire la nature en ville. Il faut retrouver ce contact et le goût de faire pousser des choses... et l'apprendre aux enfants ! Les gens qui cultivent un lopin de terre comprennent immédiatement pourquoi il n'y a pas de fraises en janvier. Fréquenter un peu la nature, si possible avec des gens qui peuvent vous aider à la comprendre, à vous émerveiller devant les étoiles ou un ver de terre, vaut mieux que beaucoup de discours.



**JE N'AI PAS LUTTÉ,
J'AI COLLABORÉ AVEC
LA NATURE. JE NE
ME SUIS PAS BATTUE
CONTRE LA MER
MAIS AVEC ELLE.**



À quel moment avez-vous ressenti le besoin d'écologie ?

► Très tôt car je suis une scientifique. Pour moi, l'écologie est une science. Le dérèglement climatique n'est ni une croyance ni une opinion mais ce que les scientifiques mesurent. J'ai choisi WWF car nous y parlons de choses que nous mesurons. Par exemple, quand nous disons que 60 % des animaux sauvages ont disparu en quarante ans, cette affirmation se fonde sur une mesure.

Il y a trente ans déjà, j'avais perçu que nous étions en surpêche. Et c'était difficile de l'expliquer aux pêcheurs et aux autorités, qui ne voulaient rien savoir. Or on a tué l'économie locale,

détruit des emplois, des gens, des territoires qui vivaient de la pêche. Il n'y a plus de poissons, il n'y a pas plus de pêcheurs parce qu'on a pris le vivant pour une usine. On a mis davantage de bateaux et, très vite, il y a eu moins de poissons.

Vous avez dit : "Le pire est ce que l'on ne voit pas..."

► En effet, nous avons tous en tête des images de baleines qui ingurgitent des sacs plastiques, ce que l'on nomme les « macrodéchets plastiques », responsables de la mort de près de 100 000 animaux marins par an. Mais ce qui est plus grave, ce sont ces plastiques qui deviennent des nanoparticules que l'on retrouve

partout à la surface du globe et qui intègrent la chaîne alimentaire, le plancton, le poisson, puis nous... Résultat : nous absorbons l'équivalent d'une carte de crédit par semaine (5 grammes). Que ce soit en mangeant du poisson ou en réchauffant un plat dans une barquette en plastique ou en buvant de l'eau, tout simplement.

Pourtant, les gens en ont assez des scénarios catastrophes. Le déni gagne du terrain. Que peut-on dire encore pour réveiller les consciences ?

► Si l'on pouvait imaginer une seule seconde ce que sera la planète à plus 2 ou 3 °C, on arrêterait tout tout de suite ! C'est pour cela que nous sommes tous dans le ●●●



NOUS NE SOMMES PAS DES CONDAMNÉS. IL FAUT AVOIR EN TÊTE LES SOLUTIONS, NOMBREUSES, POUR FAIRE AUTREMENT. IL FAUT REPENSER LE MONDE.



d'avoir confiance en soi quand dans les moindres gestes de la vie on vous fait remarquer que vous n'êtes qu'une fille. Je comprends cette mécanique. Alors oui, ce que j'ai pu apporter au débat, c'est un exemple. J'ai montré que je pouvais maîtriser un bateau de course de 18 mètres sans me départir de mes boucles d'oreille si cela me faisait envie...

●●● déni, même moi ! On sait, on a les chiffres, mais comprendre ce que cela veut dire réellement, pouvoir l'imaginer vraiment ? C'est insupportable, on ne peut pas se projeter. Nous sommes mentalement incapables de penser à ce qui va arriver. Le déni est une manière de refuser cette probabilité effrayante. Néanmoins, les choses ne sont ni blanches ni noires et la vie n'est pas binaire, ce n'est pas un programme informatique. Elle change, bouge, évolue sans cesse. En 2050, les courbes des scientifiques prédisent qu'il n'y aura plus de poissons dans la mer. Mais ce ne sera pas exactement cela : nous n'en aurons peut-être plus du tout ou peut-être plus si l'on pêche moins. Il ne faut pas laisser la courbe suivre son cours. Ne pas se cacher cette trajectoire mais se battre pour la faire mentir et faire autrement. Nous ne sommes pas des condamnés. Il faut avoir en tête les solutions, nombreuses, pour faire autrement. Il faut repenser le monde car on n'a pas le choix et ça, c'est génial et très motivant. Je pense d'ailleurs que la génération des 20-40 ans est

extraordinaire : c'est celle qui va changer le monde. C'est celle qui va faire une révolution au moins aussi importante que celle qui nous a fait passer de chasseurs-cueilleurs à agriculteurs-éleveurs. La question est : qu'est-ce qu'on construit ensemble ? Personne ne se sauvera tout seul ; il faut construire de nouvelles solidarités, comme pour l'épidémie de coronavirus. Trouver d'autres façons de vivre sur cette planète. Car si les plus démunis en subiront d'abord les conséquences, au final, tout le monde paiera. La moitié de notre oxygène vient du plancton marin ; le jour où il n'y en aura plus, tout le monde sera touché.

Vous avez conscience d'être un exemple pour les femmes ?

➡ J'ai tout à fait senti que j'étais singulière. Même dans un contexte post-68, j'avais beaucoup de chance par rapport à une majorité de femmes. Je suis consciente du problème. Jamais je ne dirais : « Les filles, vous n'avez qu'à faire comme moi ! », car je sais le poids du marquage sexiste dans notre société et à quel point c'est difficile

L'océan, premier acteur du climat ?

➡ Bien sûr ! Il faut bien avoir en tête que l'océan est une singularité extraordinaire dans l'univers. Il n'existe peut-être aucune autre planète avec de l'eau liquide. C'est pour cela qu'il y a de la vie sur Terre. Le comprendre, c'est déjà avoir un autre regard sur l'océan. Pourtant, on ne s'en occupe pas, ou mal, on le pollue, on le néglige. Or, c'est le premier acteur mondial du climat. Protégeons-le !

De ce point de vue, la négociation en cours à l'ONU en ce qui concerne la gouvernance des océans est vitale : au-delà des eaux territoriales qui appartiennent aux pays et d'une bordure d'environ 350 km où les États peuvent accéder aux ressources sans être propriétaires, il y a un vide juridique complet. On peut faire n'importe quoi sans restrictions. Nous espérons faire changer cela pour mieux protéger la vie et mieux répartir les ressources. ●



**Nous anticipons
pour préserver
notre autonomie
et nos proches.**



**Garantie
Autonomie
et Dépendance**
Des prestations
qui évoluent selon
votre parcours
de vie

Ce qui est essentiel pour nous, c'est d'avoir un contrat qui évolue selon nos besoins.

Grâce au contrat Garantie Autonomie et Dépendance de la Macif, nous abordons sereinement notre avenir et celui de nos proches. Ce contrat s'adapte à nos besoins, et les prestations incluses nous permettent de rester autonomes le plus longtemps possible*.

La Macif s'engage à vos côtés.

Découvrez Garantie Autonomie et Dépendance et ses avantages, en agence ou sur macif.fr

Assurances
Banque
Santé
Essentiel pour moi



*Dans les conditions et limites du contrat souscrit.



Le contrat **Garantie Autonomie et Dépendance** distribué par la Macif est assuré par **Macif-Mutualité**, mutuelle régie par le livre II du code de la mutualité, adhérente à la Mutualité Française. SIREN : 779 558 501. Siège social : Carré Haussmann - 22/28 rue Joubert 75435 Paris Cedex 9.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied-de-Fond 79000 Niort. Intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement pour le compte exclusif de Socram Banque. N° Orias 13005670 (www.orias.fr).

NUMÉRIQUE

Être connecté ou ne pas être

La crise sanitaire que nous traversons souligne qu'internet est devenu indispensable à nos vies. Les élèves doivent pouvoir suivre leurs cours en ligne, les salariés télétravailler, les citoyens s'informer, récupérer le bon d'autorisation de sortie... Pourtant, des millions de Français ont encore des difficultés à chercher des informations en ligne et 20% de nos concitoyens ne sont pas équipés ou pas en mesure de se servir des outils numériques.

Texte Claire Nillus Photos Alexandre Iacconi

Comme d'autres volontaires du service civique ou bénévoles, Aïna anime des ateliers d'initiation au numérique dans les locaux d'Emmaüs Connect, à Lyon. Depuis cinq ans, cette association, avec onze autres points d'accueil situés dans d'autres grandes villes de l'Hexagone, a déjà formé près de 5 500 personnes, de tous âges, demandeurs d'asile, personnes éloignées de l'emploi le plus souvent, ainsi que des retraités et des actifs qui enchaînent les petits boulots. « Pour obtenir un rendez-vous en mairie, il faut pouvoir scanner un document, une photo, télécharger un formulaire... La constitution du dossier est déjà un frein avant d'entreprendre quoi que ce soit... », observe la jeune fille.

En 2019, l'association lyonnaise a dispensé deux mille quarante heures de cours avec l'aide de 80 bénévoles, souvent des retraités possédant des compétences numériques mais aussi des personnes en insertion professionnelle formées par Emmaüs Connect.

Cette année, elle a enregistré 500 nouveaux inscrits. « Depuis nos débuts, les besoins ont évolué, notamment avec l'essor de l'e-administration. Une enquête de l'Insee, publiée fin 2019, révèle

que 49% de la population ne sait pas où aller chercher une information administrative! Et que 12% ont abandonné une démarche en cours de route. Quel impact sur la vie des gens? s'interroge Nolwenn Houot-Blanchard, responsable régionale Auvergne Rhône-Alpes de l'association. Le non-recours à ses droits, faute de maîtriser les nouvelles technologies, peut engendrer des situations dramatiques. Notre volonté est d'essayer le plus possible sur le territoire afin d'outiller d'autres structures de l'action sociale et former davantage de gens. Tous ne peuvent pas venir ici, soit pour un problème de mobilité, soit parce qu'ils n'osent pas. Les freins sont multiples. »

Vers l'autonomie

Alphonse, retraité de la SNCF depuis 1987, a décidé de faire ses premiers pas numériques en poussant la porte d'Emmaüs Connect : « J'en avais assez de dépendre de mon entourage. Je reprends ma vie en main », sourit-il. Dans son métier, il n'a jamais eu besoin d'un ordinateur. Inversement, Nolwenn se souvient de ce gardien d'immeuble, irréprochable dans son travail et apprécié de tous qui, du jour au lendemain, a failli perdre son poste parce qu'on lui a demandé de gérer les contacts avec les locataires, les prestataires et les bailleurs sur tablette digitale. « Les employeurs ont-ils



Bonne connexion (En haut) Nolwenn Houot-Blanchard responsable d'Emmaüs Connect Auvergne-Rhône-Alpes. (En bas) Alphonse, retraité, fait ses premiers pas numériques.



conscience de leur responsabilité dans la formation numérique de leurs salariés?», s'interroge-t-elle.

Pierre, ingénieur en informatique à la retraite et bénévole, constate à son tour : « Les gens viennent avec un problème qui débouche neuf fois sur dix sur des besoins numériques à combler. Ils n'ont pas le choix, ils doivent s'y mettre. » Mais vaincre l'« illectronisme », c'est d'abord identifier ces besoins et les compétences à acquérir. « Notre première approche est de motiver ceux qui viennent nous voir sur des usages du quotidien (optimiser son trajet, obtenir des horaires de cinéma...). Si on les emmène directement sur le site de Pôle emploi, on prend le risque de ne pas les revoir! poursuit-il. Petit à petit, on peut adapter notre pédagogie : la personne doit-elle acquérir des

compétences "instrumentales" (apprendre à manipuler des logiciels et du matériel informatique)? Ou doit-elle apprendre à chercher et évaluer des informations en utilisant les moteurs de recherche? »

Enfin, pour beaucoup, la précarité numérique, ce sont aussi des problèmes de connexion et l'absence de matériel à soi. Emmaüs Connect propose des ordinateurs et des téléphones récupérés et reconditionnés, des conseils sur les forfaits mobiles/internet et des solutions prépayées à prix cassés (grâce à un partenariat avec SFR). L'association aide également les gens à avoir accès à un opérateur alors qu'ils ne possèdent pas de compte bancaire, à monter des dossiers, à régler des litiges. Elle couvre ainsi tous les sujets relatifs à l'inclusion numérique. ●

Initiation Des animateurs sont au service des personnes qui souhaitent s'initier au numérique lors d'ateliers thématiques.

Focus

13 MILLIONS DE PERSONNES EN DIFFICULTÉ

➔ Si le numérique peut être un outil extrêmement pratique, il contribue aussi à creuser les inégalités entre les plus connectés et les publics en difficulté, soit quatre Français sur dix. Demander une carte grise, acheter un timbre fiscal, renouveler des papiers d'identité, faire une demande de logement social, etc. : pour plus d'un Français sur deux (56%), les relations avec l'administration se sont modifiées depuis l'apparition du numérique, non sans poser de soucis*. La complexité des démarches est le premier grief évoqué, suivi d'un manque d'aisance avec l'informatique et internet. Sans surprise, les plus empêchés sont les personnes d'un certain âge ou vivant seules, les non-diplômées, les précaires ainsi que les personnes vivant en milieu rural. Elles soulignent le manque d'interlocuteur disponible et leur besoin d'assistance dans la réalisation des démarches en ligne et la mauvaise conception de certains sites d'institutions publiques. ●

*Source : Crédoc, baromètre du numérique 2017, enquête sur les « Conditions de vie et les aspirations » des Français.

Contacts utiles

● Pour joindre le standard d'Emmaüs Connect, contactez le 01 80 05 98 80. Le standard est ouvert du lundi au vendredi, de 9 h à 13 h et de 14 h à 17 h. Vous pouvez aussi vous rapprocher du centre d'action sociale de votre commune (CCAS).

HÉBERGEMENT D'URGENCE

Un système au bord de la faillite

Chaque soir, 700 enfants dorment dans la rue avec leur famille, à Paris, et des milliers d'autres vivent dans des logements précaires. Du jamais vu. Les associations poussent un cri d'alarme.

Anne-Sophie Balle



● **LA FONDATION ABBÉ PIERRE ESTIME QUE 250 000 PERSONNES VIVENT À LA RUE OU SONT HÉBERGÉES DANS DES STRUCTURES D'ACCUEIL PRÉCAIRES.**

Paris, hôpital Trousseau, 27 novembre. Devant l'entrée, des vigiles bloquent l'accès à des dizaines de familles sans-abri qui espéraient bénéficier d'un toit pour la nuit. Quelques heures plus tôt, l'annonce de l'ouverture de 60 places d'hébergement d'urgence

gérées par le 115 au sein de l'hôpital a suscité un espoir, mais tout le monde ne pourra pas en bénéficier. Pourtant, en France, l'hébergement d'urgence est un droit inconditionnel destiné à « toute personne sans-abri et en situation de détresse médicale, psychique ou sociale », énonce le code de l'action sociale et des familles. Sans domicile fixe, jeune en rupture familiale, migrant... : la Fondation Abbé Pierre estime que 250 000 personnes vivent actuellement à la rue ou sont hébergées dans des structures d'accueil précaires, sans compter les personnes qui fréquentent les accueils de jour. Un nombre qui ne cesse de croître. À Paris, Lyon mais aussi Toulouse, la situation frise la crise humanitaire, s'inquiète le directeur du Samu social, Éric Pliez : « *Le 115 de Paris n'a jamais connu une telle incapacité à répondre aux demandes qui lui arrivent. Le nombre d'appels a été multiplié par trois en trois ans, les demandes de familles représentant aujourd'hui plus de la moitié des appels.* »

Un parc inadapté

Pourtant, le nombre de places augmente d'année en année. Le parc d'hébergement d'urgence comptait 146 000 places en 2018, un tiers de plus qu'en 2012. Côté budget, les crédits du programme « hébergement d'urgence »

Focus

ont également été augmentés, de 15 % depuis 2017, pour atteindre un total de 2 milliards d'euros selon la délégation interministérielle à l'hébergement et à l'accès au logement (Dihal).

« *Mais le budget augmente moins vite que la grande pauvreté* », résume Florent Gueguen, directeur général de la Fédération des acteurs de la solidarité (FAS), qui regroupe 800 associations, dont les principaux gestionnaires des centres d'hébergement ou d'accueil de jour. Selon lui, il est urgent de réorienter la stratégie pensée à l'origine pour des hommes seuls et isolés.

« *L'hébergement hôtelier, avec un budget de 25 euros par nuit, n'est clairement pas en mesure d'assurer des conditions de vie satisfaisantes ni un droit à l'accompagnement pour les familles en situation de grande précarité.* » Les travailleurs sociaux, eux, se retrouvent face à des choix impossibles. Alors que, du point de vue juridique, ils ont la responsabilité de trouver une solution pour chacun, le manque de places les contraint régulièrement à établir des critères et à hiérarchiser. Sans compter que le partage des rôles entre les différentes institutions publiques n'est pas des plus pertinent. Si la compétence générale de l'hébergement d'urgence revient à l'État, celle de l'aide sociale à l'enfance incombe aux départements. Chacun renvoie la responsabilité à l'autre dès lors que l'on traite de l'hébergement des familles.

Une gestion au thermomètre

Une autre explication à cette crise que vit l'hébergement d'urgence tient à ce que les associations surnomment le « syndrome hiver 54 ». Depuis des décennies, le déclenchement du plan hivernal par les préfets de région, qui permet d'ouvrir des places supplémentaires (15 000 dans toute la France en plus des 146 000), est conditionné à la chute des températures. « *Laisser des locaux vides quand plus de 500 enfants dorment dehors à Paris est intolérable* », fustige Emmaüs France, qui, dans un cri d'alarme lancé avec d'autres associations de lutte contre la

Sans-abrisme et coronavirus : les moyens n'y sont pas

Reçues par le gouvernement le 9 mars dernier, les associations de lutte contre la pauvreté (Fédération des acteurs de la solidarité, Fondation Abbé Pierre, Emmaüs...) demandaient que dans le contexte de propagation du coronavirus, les sans-abris hébergés pendant l'hiver ne soient pas remis à la rue au 31 mars. Un appel soutenu et relayé par la CFDT, pour qui la solidarité nationale doit être une priorité en période de crise. Dans son allocution du 12 mars, Emmanuel Macron y a répondu favorablement en repoussant de deux mois la fin de la trêve hivernale.

Quant aux centres d'hébergement, des instructions avaient été données aux personnels par la Direction générale de la cohésion sociale. Mais elles restent difficiles à mettre en œuvre : la plupart des structures ne disposent pas, par exemple, de chambres individuelles pour appliquer le confinement en cas de personnes infectées. ●



● **6 000 PLACES D'URGENCE ONT ÉTÉ PÉRENNISÉES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE SOUS LA PRESSION DES ASSOCIATIONS.**

pauvreté, demandait que toutes les places disponibles soient ouvertes sans délai, dénonçant au passage la suppression de 1 200 places d'urgence pour les familles en demande d'asile – à la suite de la décision de baisser de 20 millions d'euros le budget alloué à l'Île-de-France pour 2020.

Avec la fin de la trêve hivernale, ces places supplémentaires vont être partiellement fermées, 6 000 d'entre elles ayant été pérennisées dans l'année sur l'ensemble du territoire sous la pression des associations qui refusent de remettre les gens à la rue au 31 mars. Qui plus est dans la situation de crise sanitaire que traverse le pays (*lire*

l'encadré ci-dessus). Mais si l'hébergement d'urgence reste une priorité, il ne représente pas une solution à long terme. Pour éradiquer ce que l'on appelle communément le « sans-abrisme », il faudra, plutôt qu'une gestion saisonnière relevant davantage de l'humanitaire que de l'insertion, une stratégie sur plusieurs années qui associe production de logements très sociaux et accompagnement social des personnes. « *Certains pays comme la Finlande sont parvenus à réduire de moitié le sans-abrisme en dix ans. La France ferait bien de s'en inspirer* », souffle la Fédération des acteurs de la solidarité. ●

Salariée enceinte

QUELLES PROTECTIONS?



Le code du travail protège les salariées enceintes contre le licenciement et les discriminations. Le poste peut être aménagé dans certains cas. Quelques points à avoir en tête pour aborder sereinement cette période particulière de la vie au travail.

Marie-Nadine Eltchaninoff

C'est avec une pointe d'appréhension que les femmes enceintes se posent la question : dois-je informer mon employeur de mon état de grossesse ? Dans quel délai ? Nulle obligation en ce sens dans le code du travail. En théorie, une salariée enceinte est libre de garder l'information pour elle jusqu'à son départ en congé maternité. En pratique, il est préférable d'annoncer sa grossesse et la date

● **UNE SALARIÉE ENCEINTE PEUT DÉMISSIONNER À TOUT MOMENT, SANS AVOIR À EFFECTUER DE PRÉAVIS NI À PAYER D'INDEMNITÉS DE RUPTURE.**

de début du congé maternité, ne serait-ce que pour faciliter l'organisation de son remplacement. Le Défenseur des droits conseille d'acter cette annonce par un courrier recommandé accompagné d'un certificat médical. Au cours d'un processus de recrutement ou d'une période d'essai, en particulier, rien n'oblige la candidate à mentionner son état. Les questions sur le sujet sont d'ailleurs proscrites lors des entretiens d'embauche.

PROTECTION CONTRE LE LICENCIEMENT

► Impossible de licencier une femme enceinte, à deux exceptions près : en cas de faute grave ou si l'employeur est dans l'incapacité de maintenir le contrat de travail, si par exemple l'entreprise cesse son activité. Même dans ces deux cas, le motif de licenciement ne doit être lié d'aucune façon à l'état de grossesse ou à la perspective du congé maternité. Ces situations particulières mises à part, toute procédure de licenciement en cours est annulée dès lors que la salariée informe son employeur de son état de grossesse, même si elle ne l'avait pas fait auparavant. Il suffit à une salariée enceinte menacée de licenciement d'adresser à son employeur un certificat médical avec accusé de réception, dans les quinze jours qui suivent la notification de licenciement.

Pendant la durée de leur congé maternité, les salariées bénéficient d'une protection « absolue » : même en cas de faute grave ou de motif économique sérieux, l'employeur ne peut pas rompre le contrat de travail. La protection « relative » se poursuit sur une période de dix semaines après la fin du congé maternité. Une salariée enceinte peut démissionner à tout moment, sans avoir à effectuer de préavis ni à payer d'indemnités de rupture.

Pendant le congé maternité, si la salariée décide de démissionner, elle doit toutefois prévenir son employeur dans un délai de quinze jours avant la fin de son congé.

DES CONDITIONS DE TRAVAIL ALLÉGÉES

► Le suivi médical de la grossesse implique une visite obligatoire avant la fin du troisième mois puis une fois par mois jusqu'à l'accouchement. Les femmes enceintes bénéficient d'autorisations d'absence considérées comme du temps de travail effectif et rémunérées comme telles.

Le code du travail ne prévoit pas de mesures spécifiques de réduction du temps de travail mais de nombreuses conventions collectives ou accords d'entreprise proposent des journées allégées (une demi-heure ou une heure en moins), des horaires modifiés pour éviter les heures de pointe dans les transports en commun ou davantage de latitude dans le recours au télétravail. Le médecin traitant, ou le médecin du travail si la direction est réticente, peut demander un changement ou un aménagement du poste s'il le juge nécessaire.

Le travail de nuit n'est pas interdit mais la salariée peut demander à passer de jour le temps de sa grossesse,

sans modification de sa rémunération. En revanche, certains postes comportant des risques ou des facteurs de pénibilité ne sont pas compatibles. Un changement de poste s'impose en cas de travaux exposant à des risques chimiques, à des rayonnements ionisants, au port de charges lourdes ou aux vibrations mécaniques.

LE CONGÉ MATERNITÉ

► Les salariées en CDI ou en CDD, les agentes de la fonction publique et les indépendantes ont droit à seize semaines de congé maternité indemnisé par la Sécurité sociale. Sur avis du médecin, deux semaines de congé pathologique peuvent s'y ajouter, avant ou après le congé maternité. Des congés payés peuvent également être accolés au congé maternité.

À son retour, la salariée doit retrouver son poste ou un poste équivalent avec la même rémunération. Voire avec un bonus sur sa fiche de paye, car depuis la loi de 2006, les femmes de retour de congé maternité doivent bénéficier de l'augmentation générale et de l'augmentation individuelle moyenne accordée aux collègues de la même catégorie. Un entretien professionnel doit lui être proposé, pour faire un point sur son évolution professionnelle. L'occasion de prendre un nouveau départ. ●

3 questions à

M^e Pauline Vaissière

AVOCATE AU BARREAU DE TOULOUSE, MEMBRE DU RÉSEAU NATIONAL D'AVOCATS « AVEC », PARTENAIRE DE LA CFDT.



Quelles sont les difficultés les plus fréquemment rencontrées au travail pendant une grossesse ?

► La rupture du contrat de travail pendant la période d'essai est assez fréquente. Par honnêteté et souci de transparence, les femmes annoncent leur grossesse, le plus souvent à l'oral. Le motif de la rupture de la période d'essai n'a pas à être motivé, donc il est facile pour l'employeur de notifier à la salariée la fin de ladite période. Si la salariée n'a pas produit d'écrit faisant état de sa grossesse avant la décision de l'employeur, il sera quasi impossible d'établir un lien juridique entre les deux. Les femmes cadres, dont la période d'essai peut durer jusqu'à huit mois, sont davantage exposées à ce risque de rupture.

La protection contre le licenciement est-elle réellement efficace ?

► Les licenciements secs pendant la durée du contrat de

travail deviennent de plus en plus rares. Les employeurs savent qu'ils risquent des condamnations lourdes avec des rappels de salaire. En revanche, nous traitons beaucoup de contentieux liés au retour de congé maternité. L'employeur a recruté quelqu'un d'autre qui donne satisfaction. En affectant la salariée à un poste équivalent à son ancien poste, il respecte le droit. Ni la rémunération ni la qualification ne sont modifiées mais le nouveau poste peut être vidé de sa substance, sans intérêt. Les salariées sont écoeurées et finissent par accepter une rupture conventionnelle, sous la pression insidieuse de l'employeur.

Comment réagir dans ce type de situation ?

► Nous conseillons aux salariées de ne jamais accepter de rupture conventionnelle dans ces conditions. Deux stratégies sont possibles. Soit la salariée est en souffrance et enchaîne les arrêts de travail et, au bout d'un certain temps, une inaptitude peut être constatée, dont on prouvera par la suite qu'elle a été provoquée par l'attitude de l'employeur. Soit on tente d'établir qu'il y a eu modification du contrat de travail, en rassemblant les preuves d'une rétrogradation : e-mails, changements d'horaires, témoignages, etc., qui peuvent entraîner la nullité de la rupture. ●

Propos recueillis par M.-N. E.

APPORTER LES CONDITIONS D'UN MEILLEUR EQUILIBRE DE VIE, c'est prendre soin de chacun, collectivement



Créé il y a 55 ans par des militants syndicaux, le groupe Up vous accompagne pour favoriser les progrès sociaux dans l'entreprise, simplifier votre mission et proposer des produits et services adaptés aux besoins des salariés.

Face à l'accélération du temps, partout, les salariés sont en quête d'un meilleur équilibre de vie. Déposer son enfant dans la crèche de son quartier ou de son entreprise, employer une personne de confiance pour réaliser des tâches ménagères, maintenir à domicile un parent âgé dont l'autonomie diminue ou soulager temporairement un aidant familial pour mieux profiter de son temps libre...

Conscient de cet enjeu lié aux conditions de vie et de travail, le groupe Up, groupe indépendant dont la maison mère est une coopérative détenue à 100% par ses salariés, vous propose des solutions sociales adaptées facilitant l'accès aux services à la personne.

Affirmez vos valeurs aux côtés d'un groupe engagé, solidaire et coopératif avec les solutions Up

 **Chèque Domicile**

Retrouvez les solutions du groupe Up
pour favoriser le dialogue social et améliorer
le quotidien des salariés :
up.coop

Le Groupe Up est
partenaire de la



**Ça fait du bien
au quotidien**

VIE PRATIQUE

À savoir

SignalConso : une nouvelle plateforme pour signaler un abus

Vous avez rencontré un problème avec une entreprise ? Produits périmés en rayon, hygiène douteuse dans un restaurant, tarifs prohibitifs, service client injoignable, publicité mensongère... Faites un signalement sur le site internet signal.conso.gouv.fr. Ce nouveau service rattaché à la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) fonctionne comme une start-up d'État. Elle se charge de prévenir l'entreprise concernée pour lui donner l'occasion de rectifier le tir et informe le consommateur de l'évolution de son dossier. Bien entendu, la DGCCRF peut également intervenir si nécessaire.

PROTECTION SOCIALE

La réforme « 100 % santé »

Valentin Paillard

Au 1^{er} janvier 2021, tous les assurés bénéficiant d'une mutuelle ou de la complémentaire santé solidaire pourront bénéficier d'une offre « sans reste à charge » en optique, dentaire et audiologie. Les professionnels auront l'obligation de la proposer. Cette réforme, baptisée 100 % santé, a pour ambition de lutter contre le renoncement aux soins. Petit rappel des prestations incluses dans ce panier de soins.

À savoir

Les mutuelles vont-elles augmenter leurs tarifs ?

La réforme 100 % santé serait-elle la cause de l'augmentation de certaines mutuelles ? La question est posée par l'association de consommateurs UFC-Que Choisir, qui dénonce une hausse des tarifs de 5%, soit un surcoût moyen de 80 euros par an supporté par les assurés. Elle dénonce également une grande disparité dans les pratiques avec des augmentations pouvant atteindre plus de 12%. Les mutuelles réfutent cette analyse en parlant d'une hausse moyenne de 3% pour 2020, dans la droite ligne des années précédentes. Le 100 % santé n'aurait pas eu d'effet notable sur leurs tarifs. Affaire à suivre.

DENTAIRE

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le 100 % santé s'applique aux prothèses à effet naturel pour les dents visibles (couronnes et bridges en céramique) et les prothèses métalliques pour les dents du fond. Un véritable progrès alors que le prix moyen d'une couronne en céramique est estimé à 550 euros, avec environ 195 euros de reste à charge pour l'assuré, selon les statistiques publiques. Attention, les actes prothétiques qui nécessitent des techniques et des matériaux plus sophistiqués, tels que les implants dentaires, n'entrent pas dans le cadre du 100 % santé et entraînent un reste à charge variable.



Pour rappel, près de 17 % des Français renoncent à des soins dentaires pour des raisons financières, selon une étude du ministère de la Santé.

OPTIQUE

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le 100 % santé s'applique aux montures et verres dits de classe A. Dans ce cadre, chaque opticien doit proposer un choix de 17 modèles de montures adulte en deux coloris différents à 30 euros et des verres de qualité couvrant tous les problèmes de vue. La classe B correspond à des équipements plus qualitatifs. Les prix sont alors fixés librement par les professionnels de santé, entraînant la plupart du temps un reste à charge pour le patient. Un panachage est possible entre une monture de classe B (grande marque, etc.) et des verres de classe A ou inversement. Les lentilles de contact ou la chirurgie réfractive (intervention au laser) ne font pas partie du 100 % santé. La mutuelle peut cependant rembourser partiellement ces actes dits de confort.



AUDIO

À partir de 2021, la réforme sera bouclée. Le reste à charge zéro s'appliquera aux aides auditives de catégorie 1. Cette dernière couvre tous les équipements (intra-auriculaires, contours d'oreille et à écouteur déporté), suffisants pour une amélioration satisfaisante de l'audition, ainsi qu'une garantie de quatre ans et trente jours d'essai avant l'achat. Attention, les prix des appareils dits de catégorie 2 restent librement fixés par les audioprothésistes. Il s'agit d'aides auditives haut de gamme et très sophistiquées. Le tarif de prise en charge par les contrats des assureurs complémentaires (contrats responsables) limite la prise en charge totale (assurance-maladie obligatoire et complémentaire) à 1700 euros par oreille à appareiller. D'où un reste à charge potentiellement élevé. En moyenne, de 15 à 35 % des personnes concernées par des problèmes d'audition sont appareillées (Insee 2014), alors qu'il existe de nombreuses solutions pour pallier la déficience auditive. ●

Cap sur les génériques

Maria Poblete



Depuis le 1^{er} janvier, la prise en charge des médicaments par l'assurance-maladie a évolué afin de favoriser les génériques. Moins coûteux pour le système de santé, ces derniers ne sont pas toujours bien acceptés par les patients. Petit rappel des changements en cours.

PRINCEPS CONTRE GÉNÉRIQUES

Un médicament est créé lorsqu'est découvert un principe actif qui sert à soigner. Un brevet de vingt ans est alors déposé. Les laboratoires le testent puis le commercialisent. Ils lui attribuent un nom pour le vendre : c'est le médicament princeps. Lorsque la molécule du médicament d'origine tombe dans le domaine public, elle peut

être utilisée par un autre laboratoire. Le médicament générique sera alors moins cher puisque toutes les étapes de recherche auront été financées. Il est l'équivalent de l'original. Le principe actif est le même. Seuls les excipients, c'est-à-dire la substance active destinée à apporter une consistance, un goût ou une couleur, peuvent changer.

LES MÉDICAMENTS NON SUBSTITUABLES

Si un médicament générique existe pour le traitement prescrit par votre médecin, vous êtes censé l'accepter afin de bénéficier du tiers payant. Les médicaments d'origine, eux, ne sont pris en charge que si la mention « non substituable » figure sur l'ordonnance. L'obligation de l'écriture manuscrite disparaît, mais

le médecin doit inscrire les raisons médicales qui justifient sa décision. Trois situations peuvent autoriser le recours à cette mention.

- Premier cas : le médicament est à marge thérapeutique étroite (MTE) et le patient est déjà stabilisé avec un princeps. Voici la liste des substances (principes actifs) à MTE : lamotrigine, lévétiracétam, prégabaline, topiramate, valproate de sodium et zonisamide (antiépileptiques), lévothyroxine (hormone thyroïdienne), azathioprine, ciclosporine, évérolimus, mycophénolate mofétil et mycophénolate sodique (immunosuppresseurs) et buprénorphine (traitement substitutif aux opiacés).
- Deuxième cas : la forme du médicament générique n'est pas adaptée aux enfants de moins de 6 ans.
- Troisième cas : le patient présente une contre-indication formelle et démontrée à l'un des excipients à effet notoire présents dans tous les génériques disponibles.

LES RÈGLES DE REMBOURSEMENT

Si un patient refuse le médicament générique sans présenter la mention « non substituable », le pharmacien lui délivrera le médicament d'origine mais lui fera payer la totalité, sans bénéfice du tiers payant. La feuille de soins (sous forme papier) devra être envoyée à la caisse d'assurance-maladie dont dépend le patient. Cette dernière le remboursera sur une base minorée : limitée à celle du médicament générique le plus cher du groupe générique correspondant. Si le prix du médicament d'origine délivré est supérieur au prix du médicament générique, le patient supporte un reste à charge correspondant à la différence de prix entre les deux. ●

À savoir

Fin du remboursement de l'homéopathie

Depuis le 1^{er} janvier, le remboursement de l'homéopathie est passé de 30% à 15%. À partir de 2021, plus aucun produit homéopathique ne sera pris en charge par l'assurance-maladie. Dans certains contrats de complémentaire santé, il est possible que l'homéopathie entre dans le panier de prestations forfaitaires « médecines douces » ou « bien-être », au même titre que l'ostéopathie, l'acupuncture ou l'hypnose.

Fin du libre accès au Doliprane, à l'aspirine et à l'Advil

L'Agence nationale de sécurité des médicaments et des produits de santé demande aux pharmaciens de ranger les boîtes de paracétamol et d'anti-inflammatoires non stéroïdiens derrière le comptoir et non plus en accès libre. Disponibles sans ordonnance, ces médicaments sont les plus utilisés en automédication comme antidouleur et antifièvre. Le problème est qu'ils font courir des risques en cas de surdosage (lésions du foie, complications rénales, toxicité pour le fœtus).

SMIC

Montant au 1^{er} janvier 2020 :

- **10,15 €** brut par heure
 - **1539,45 €** brut mensuel pour 35 heures hebdomadaires
- À défaut d'accord ou de convention, les taux de majoration horaire sont fixés à :
- 25% pour les 8 premières heures supplémentaires travaillées dans la même semaine (de la 36^e à la 43^e heure),
 - 50% pour les heures suivantes.



SALAIRE HORAIRE DE BASE OUVRIER ET EMPLOYÉ

(résultats définitifs)

- **+0,2%** au 4^e trimestre 2019
- **+1,7%** sur un an



MINIMUM GARANTI

Servant de référence pour diverses allocations ou indemnités sociales, il est établi à **3,65 €** en 2020.

PLAFOND SÉCURITÉ SOCIALE

3 428 € par mois, **41 136 €** par an, (chiffres pour 2020).

PRIX À LA CONSOMMATION

- **Baisse 0,4%** en janvier
- **Stable 0,0%** en février
- **+1,4%** en rythme annuel.



ALLOCATIONS FAMILIALES



Montants calculés sur les revenus nets catégoriels de 2018.

- Avec **deux enfants** à charge :
 - ressources annuelles inférieures ou égales à 69 309 €, le montant de base s'élève à : **131,55 €**
 - ressources comprises entre 69 309 € et 92 381 € : **65,78 €**
 - supérieures à 92 381 € : **32,89 €**

- Avec **trois enfants** à charge :
 - ressources annuelles inférieures ou égales à 75 084 € : **300,11 €**
 - ressources comprises entre 75 084 € et 98 156 € : **150,05 €**
 - supérieures à 98 156 € : **75,03 €**

- Avec **quatre enfants** à charge :
 - ressources annuelles inférieures ou égales à 80 859 € : **468,67 €**
 - ressources comprises entre 80 859 € et 103 931 € : **234,33 €**
 - plus de 103 931 € : **117,17 €**

ASSURANCE-MALADIE

Les dépenses du régime général progressent de **3,2%** en 2019.



REVENU MENSUEL DE SOLIDARITÉ ACTIVE (RSA)

Montants forfaitaires

- Personne seule : **559,74 €**
- Couple sans enfant : **839,62 €**
- Avec un enfant : **1 007,55 €**
- Par enfant supplémentaire : **223,89 €**

Variant en fonction des ressources du foyer.

CHÔMAGE-ASSURANCE

L'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE) comprend une part fixe à **12 €** + une part variable égale à **40,4%** du salaire journalier de référence (SJR).

Cette somme doit être comprise entre **57%** et **75%** du salaire journalier de référence.

Minimum : **29,26 €** par jour, après un emploi à taux plein. Le montant de l'allocation d'aide au retour à l'emploi formation (Aref) est de **20,96 €** au minimum.

CHÔMAGE-SOLIDARITÉ

L'allocation de solidarité spécifique s'élève à **16,74 €** par jour à taux plein.

RETRAITE

Minimum contributif : **642,93 €** par mois. Minimum contributif majoré : **702,55 €**. Le plafond des retraites pour l'attribution du minimum contributif est fixé à **1191,57 €** par mois.

Allocation de solidarité aux personnes âgées : **903,20 €** par mois pour une personne seule sans ressources, et **1402,22 €** pour un couple.

HANDICAP

Le montant de l'allocation aux adultes handicapés (AAH) s'élève à **900 €** par mois pour une personne seule sans ressources.

FONCTION PUBLIQUE

Valeur du point : **4,6860 €** brut

RETRAITES COMPLÉMENTAIRES

Point Agirc-Arrco : **1,2714 €**
Point Ircantec : **0,48511 €**

ÉVOLUTION DES LOYERS

L'indice de référence des loyers (IRL) de l'Insee, s'établit à **130,26** au 4^e trimestre 2019. Soit une hausse de **0,95%** sur un an.



Pour aller plus loin

- La CFDT met en ligne « Déchiffrages », les principaux indices économiques et sociaux en France, en Europe et dans le monde. Régulièrement mis à jour, cet outil réalisé en interne, est une mine d'informations fiables pour tous les adhérents : <https://www.cfdt.fr/chiffres>

En savoir plus

- Assurance maladie www.ameli.fr
- Sécurité sociale www.securite-sociale.fr
- Mutualité sociale agricole www.msa.fr
- Allocations familiales www.caf.fr
- Handicap www.agefiph.fr
www.fiphfp.fr
www.handicap.gouv.fr
- Retraites www.lassuranceretraite.fr
www.agirc-arrco.fr
- Institut national de la statistique et des études économiques (Insee) www.insee.fr
- Formation www.orientation-pour-tous.fr



LIRE VOIR ENTENDRE

JACQUES MONORY

Rétrospective à la Fondation Maeght

Peintre emblématique de la figuration narrative, Jacques Monory (1924-2018) fait l'objet d'une exposition exceptionnelle à la Fondation Maeght (Saint-Paul-de-Vence). Dans les années 60, alors que le pop art et le nouveau réalisme émergent aux États-Unis, la figuration narrative se développe en Europe avec des artistes tels Eduardo Arroyo, Jan Voos et Jacques Monory. Ce dernier se démarquera par ses œuvres grand format, hyperréalistes et énigmatiques et l'omniprésence de la couleur bleue qui pour le peintre renvoie au doute et à la mélancolie. Un artiste multicasquette passionné et passionnant, à découvrir ou redécouvrir.

Jusqu'au 14 juin, www.fondation-maeght.com



Merci l'amour, merci la vie!
Merci Yannick Grossetête!

Hilarant! C'est le mot qui vient immédiatement à la lecture de cette petite BD de Yannick Grossetête. L'auteur met en scène des amoureux, des ex-amoureux, des futurs ex, et tire de la vie de couple tout ce qu'il est possible du ridicule des situations, souvent embarrassantes, absurdes et déchirantes à la fois. C'est grinçant et cru côté humour, et dépouillé côté dessin. Idéal pour se remettre d'un chagrin d'amour!
Éditions Fluide Glacial, 96 pages.



Coup de cœur

Flipette et Vénère
Deux visages d'une jeunesse

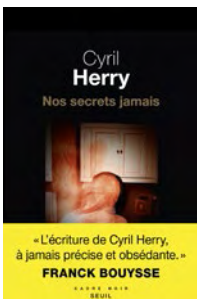
Axelle est bloquée chez elle après s'être cassé la jambe. Clara, sa sœur, propose spontanément de venir l'aider pendant sa convalescence.

Une proposition que n'importe qui aurait acceptée avec plaisir. Pas Axelle. Axelle, c'est «Vénère», une militante anarchiste qui aime se retrousser les manches pour aller «au front». Clara, c'est «Flipette». Plus douce, mesurée, artiste photographe, tétanisée, elle doute de tout. Un monde oppose les deux sœurs dont les idéaux vont être quelque peu ébranlés. Appelée à remplacer Axelle dans ses activités militantes, Clara va se frotter au monde des squats, des manifs, des assos, des «cassos». Une nouvelle vie qui l'oblige à puiser d'autres ressources en elle, changer de regard, s'ouvrir et comprendre que l'on n'est pas uniquement celle ou celui que l'on croit être. L'un des ados «difficiles» qu'elle croise lors d'un atelier bénévole lui lance : «Avant, je pensais que ça ne servait à rien les artistes, mais dans une société utilitariste, servir à rien, c'est une belle forme de sabotage.» L'auteure Lucrèce Andraea s'est illustrée dans le cinéma d'animation, notamment avec *Pépé le morse* (César du court-métrage en 2018). *Flipette et Vénère* est son premier roman graphique. Très encourageant! ● Éditions Delcourt, 336 pages.



La Fureur de la rue
Une bataille pour les droits civiques aux États-Unis

1963. Alors que les manifestations en faveur des droits civiques battent leur plein aux États-Unis, l'auteur, Thomas H. Cook, emmène ses lecteurs à Birmingham, Alabama. La ville est l'épicentre de tous les espoirs, mais aussi de toutes les tensions raciales. Alors que Martin Luther King doit prononcer un discours, le corps d'une fillette noire est retrouvé sans vie. Le sergent Ben Wellman, chargé de la surveillance du pasteur, s'intéresse de près à ce crime. L'officier est rapidement confronté à l'indifférence de sa hiérarchie et doit également faire face à la méfiance de toute une communauté. Une intrigue bien ficelée et une écriture plaisante.
Éditions du Seuil, «Cadre noir», 432 pages.



Nos secrets jamais
Thriller obsédant de Cyril Herry

Une jeune photographe, Élona, hérite de la maison d'une grand-mère qu'elle n'a pas connue, dans un petit village où elle n'est jamais allée. Elle y découvre le passé trouble de sa famille malgré les réticences des habitants peu enclins à raconter leurs histoires. Par curiosité mais aussi pour éclaircir certaines questions personnelles comme le suicide de sa propre mère, Élona insistera et fera surgir les secrets peu reluisants de la vie de cette bourgade. Ce roman noir de Cyril Herry, mené avec tact, évite les écueils du genre.
Éditions du Seuil «Cadre noir», 240 pages.

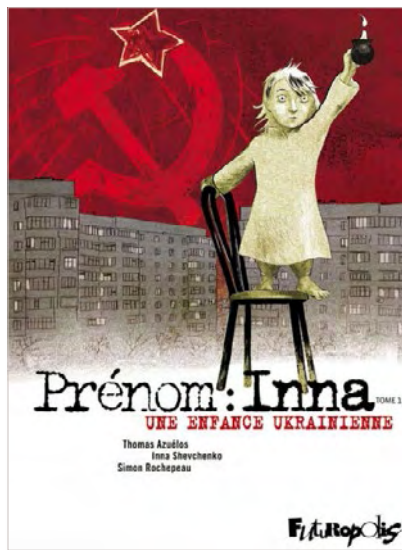
Le Sel du présent
Chroniques de cinéma, par Éric Rohmer



Si Éric Rohmer, le grand aîné de la nouvelle vague, avait réuni de son vivant certains de ses grands écrits programmatiques dans *Le Goût de la beauté*, ce recueil posthume invite à découvrir son travail quotidien, celui de critique de cinéma qui chronique les nouveautés, écoute les festivals et revoit les classiques pour différents journaux des années 50. Ces deux cents textes

témoignent d'une inlassable activité de critique d'intervention, où se forge une idée précise du cinéma au-delà des réactions à chaud. Le ton est pugnace, volontiers provocateur et les jugements sont quelquefois injustes, mais Rohmer y pourfend l'académisme sous toutes ses formes pour mieux défendre quelques outsiders du cinéma de genre ou des cinéastes venus d'ailleurs, comme Bergman, Mizoguchi ou Satyajit Ray.

Édition établie par Noël Herpe, Capricci, 512 pages.



Prénom : Inna

L'enfance d'une femem

Ce récit dessiné retrace l'enfance d'Inna Shevchenko, militante activiste féministe, leader des Femem (mouvement né en Ukraine en 2008), dont les actions musclées en faveur de la défense des droits des femmes,

contre la corruption, la prostitution ou l'influence de la religion sur la condition féminine, ont marqué les esprits. Grâce à ses dessins naïfs et à sa narration à la première personne, cet album touchant nous aide à comprendre les motivations d'une enfant ukrainienne des années 90 qui deviendra présidente d'un mouvement internationalement connu.

Une enfance ukrainienne, tome 1, Thomas Azuélou, Simon Rochepeau, Inna Shevchenko, éditions Futuropolis, 104 pages.



Le Roman des Goscinnny

René, enfant de la bulle

Uderzo, Morris, Gotlib, Alexis, Tabary, Sempé... et Catel. Pendant des années, tous ces dessinateurs ont mis leur talent au service de l'humour de René Goscinnny. À l'exception de l'une d'entre eux, Catel, poussée par Anne Goscinnny, ne s'est pas lancée

dans l'illustration d'un de ses scénarios inédits mais dans l'adaptation de la vie du papa d'Astérix, de ses passions, le dessin, le rire et l'écriture. Un parcours incroyable. Celui d'un élève brillant promis à un bel avenir et qui aimait par-dessus tout gribouiller dans les marges de ses cahiers. Celui d'un expatrié né à Paris en 1926, qui grandit en Argentine, se perd aux États-Unis avant de rebondir de façon incroyable en Europe. La vie d'un enfant qui masquait la perte d'une grande partie de sa famille dans les camps d'extermination par une joie de vivre indéfectible. Un roman graphique en trichromie pour raconter celui qui fut à l'origine d'une des plus belles aventures de la BD moderne.

Le Roman des Goscinnny - Naissance d'un Gaulois, éditions Grasset, 344 pages.

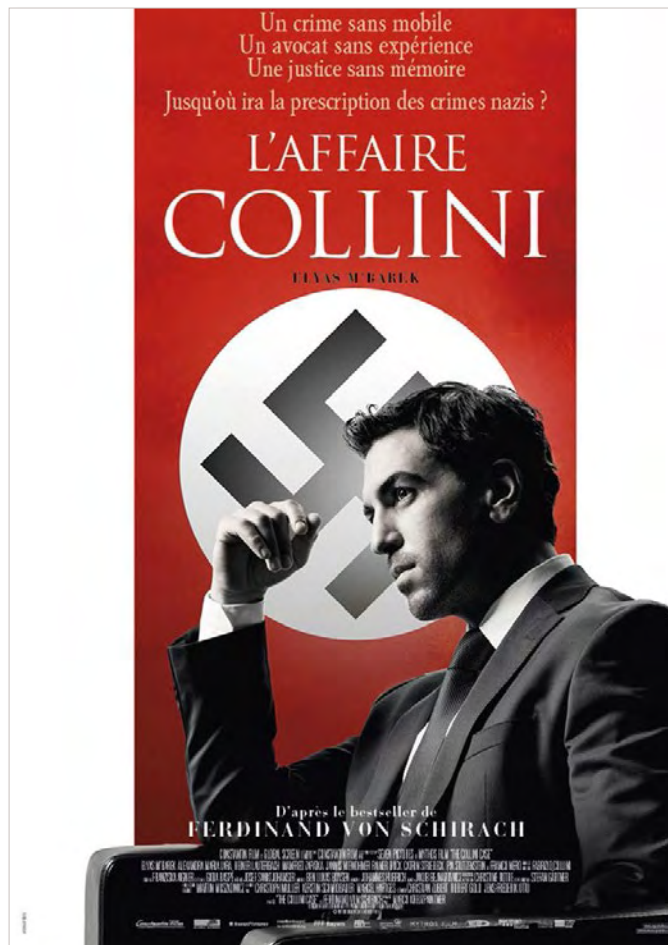
L'Affaire Collini

Peut-on prescrire les crimes nazis ?

Adapté du best-seller de Ferdinand von Schirach par le jeune réalisateur allemand Marco Kreuzpaintner, ce film de procès confronte un avocat sans expérience à son client mutique, assassin apparemment sans mobile d'un riche industriel.

Son enquête le conduit à découvrir que ce meurtre est la vengeance tardive d'un crime nazi resté impuni parce que amnistié par la justice allemande. Au-delà de ce procès, *L'Affaire Collini* dénonce un système judiciaire et politique qui s'est organisé pour éviter d'avoir à juger des centaines de policiers, de fonctionnaires, d'avocats coupables ou complices des crimes nazis. Documenté, efficace, et remarquablement interprété par Elyas M'Barek dans le rôle de l'avocat. ●

Sortie en salles le 15 avril.





Ian McEwan

Aux confins de la dystopie

C'est une histoire à la *Jules et Jim*. Londres, au début des années 80, Charlie et Miranda partagent leur petit deux-pièces avec Adam, un ami pas tout à fait comme les autres. Adam est un androïde à l'apparence humaine troublante de réalisme et aux capacités d'apprentissage infinies.

Il est doté d'une conscience et de sentiments. L'auteur décrit avec subtilité les relations fluctuantes des trois personnages, entre attachement, rivalité amoureuse et confrontation intellectuelle. La réflexion, très contemporaine sur l'intelligence artificielle, irrigue tout ce roman de Ian McEwan, nourrie par les discussions de Charlie avec Alan Turing, le mathématicien qui contribua à décrypter le code Enigma utilisé par l'Allemagne pendant la Seconde Guerre mondiale. Une lecture stimulante.

Une machine comme moi, éditions Gallimard, 400 pages.



Tom Poisson

Il garde son humour

La guitare, dans le domaine de la chanson, peut accompagner la douceur d'une ballade ou souligner l'importance d'un message. Avec Tom Poisson, les cordes jouent d'une certaine ambiguïté. Pas de bluette mais

des sentiments; de la colère et le désir d'être entendu. L'artiste possède une voix solide, animée d'une vraie maturité, dont il n'abuse pas, ce qui renforce sa présence. Il exprime l'abandon, la solitude, l'incertitude de l'existence avec un brin de distance. L'autre – qui est-il? qui est-elle? On ne le sait pas toujours, et l'on devine que cela fait partie du programme – est impossible à garder près de soi. Tom Poisson n'est pas dupe et, Zorro tombé de son cheval, en rit sous cape.

Se passer des visages, label : Super Chahut/Kuroneko.



250^e anniversaire de Beethoven

Le Trio Chausson, une chaîne d'espérance

Victime de surdité mais aussi de terribles douleurs abdominales – au point que des médecins mélomanes estiment aujourd'hui qu'il était atteint de syphilis –, Beethoven a refusé de se laisser enfermer dans la souffrance. À l'heure où l'on fête le 250^e anniversaire de sa naissance, le Trio Chausson célèbre l'homme des Lumières, disciple de Salieri, rigoureux compositeur des temps anciens, lyrique, tout autant que l'artiste porteur d'un monde nouveau. Le violon, le violoncelle et le piano forment une chaîne d'espérance. Comme un prélude à la joie.

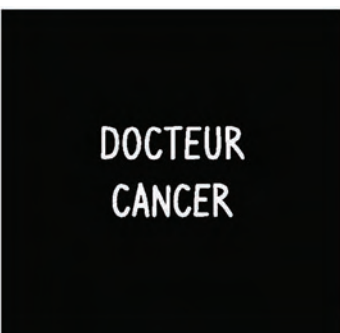
Trio Archiduc & Les Esprits, label Mirare.



Au Bal Blomet Imbert et Farjot, duo des âmes

Un saxophoniste, un pianiste, quoi de plus simple? Ah oui mais alors, avec une authenticité qui vous déchire le cœur! Ces deux jazzmen accrochent d'emblée notre attention. Dans la mythique salle parisienne du Bal Blomet, Raphaël Imbert – au son rauque de ténor endiablé – et Johan Farjot, dont les touches laissent vivre le swing avec bonne humeur, ont donné plusieurs concerts dans le cadre des *1001 Nuits du jazz*. Des invités de prestige les ont rejoints, le batteur Daniel Humair au premier rang. Le disque de ces rencontres, épatant, reflète une fraternité musicale dont l'écho ne saurait vous manquer.

Live au Bal Blomet, label Pias.



La Fête du strip
Humour trash et absurde

Deux vieux assis sur leur banc qui usent et abusent de la philosophie de comptoir; une voyante très lucide à défaut d'être réellement extra; un père à vous faire regretter de ne pas être orphelin; des suicidaires; Batman et son crispant Robin; la Mort... Voici quelques-uns des personnages, peu fréquentables, qui peuplent les planches drôles et cyniques de l'album de Cerq. L'ouvrage n'est pas à mettre entre toutes les mains certes – avec un titre comme *La Fête du strip* (du nom de sa série webcomics),



qui pourrait en douter? Et la préface ironique de Coco donne le *la*. Mais cette fête risque bien de vous faire mourir de rire... pour la plus grande joie macabre de la Grande Faucheuse, allégorie omniprésente dans l'album. Cerq cherchait-il à tourner en dérision ses angoisses existentielles et les nôtres par le rire? Grand bien nous fasse! ●

Éditions Lapin, 144 pages.

Cfdt: SYNDIQUEZ-VOUS !



7€

C'est un témoignage militant que porte Laurent Berger dans ce livre écrit avec le journaliste Claude Sérillon.

À travers son parcours et surtout les rencontres de militantes et militants dans les équipes CFTD, il appelle chacun à s'engager sur son lieu de travail et plus largement dans la société.

Syndiquez-vous ! raconte ce que représente l'engagement syndical pour les hommes et les femmes au quotidien : agir pour de meilleures conditions de travail, faire partie d'un collectif, inventer une nouvelle manière de vivre au travail de façon plus solidaire... mais aussi une belle voie d'émancipation personnelle et collective !

Un témoignage qui rend fier de s'engager et donne envie de découvrir le syndicalisme !

Éditions du CHERCHE MIDI
ISBN : 978-2-7491-6249-24
RÉF. L452

Frais
de port
OFFERTS

Cfdt:

SYNDIQUEZ-VOUS ! Réf. L452

À COMMANDER DÈS AUJOURD'HUI AUPRÈS DE CFTD PRODUCTIONS

Prix 7€ x **exemplaire(s) =** €

TOTAL = €

Nom / Prénom

Adresse

Code postal

Ville

Téléphone

Mèl

Un numéro de téléphone ou une adresse mèl sont indispensables à La Poste pour le suivi de votre envoi.

Renseignements au **01 42 03 83 53** ou catalogue@cfdt.fr

COMMANDE À ADRESSER À CFTD Productions 4, bd de la Villette - 75955 Paris CEDEX 19
accompagnée de votre chèque de règlement à l'ordre de CFTD Productions.

CFTD.FR



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

MONESPACE.CFDT.FR

VOTRE ESPACE POUR GARDER LE CONTACT !



Adhérents,

Sur votre espace dédié vous pouvez :

- **Accéder directement au service Réponses à la carte.**
- **Contacter directement votre syndicat.**
- **Accéder à vos informations personnelles**, pour les consulter ou les mettre à jour.
- **Gérer votre cotisation et télécharger votre attestation fiscale.** Celle-ci vous donne droit à un crédit d'impôts.
- **Découvrir nos outils thématiques, l'actualité** de votre fédération et de votre région.
- **Consulter les petites annonces de nos adhérents** (location de vacances, ventes diverses, etc.), ou en déposer une.

RENDEZ-VOUS VITE SUR MONESPACE.CFDT.FR
Pour vous connecter, munissez-vous de votre carte d'adhérent.
SIMPLE, FACILE ET PRATIQUE !